

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**
Mme MIREILLE PAUL, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET ÉOLIEN DES NEIGES
SECTEUR SUD DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

TROISIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 6 février 2024 à 19 h
Hôtels Delta, Mont-Sainte-Anne - Salle Blizzard
500, boulevard du Beau Pré, Beaufré et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 6 FÉVRIER 2024.....	1
ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	2
ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE (suite).....	2
PÉRIODE DE QUESTIONS.....	6
M. ALAIN Fiset.....	6
M. ALEXANDRE RICHARD.....	10
M. DANIEL POULIN.....	18
M. FRÉDÉRIC BOUCHARD.....	26
M. MARTIN-PIERRE LAVIGNE.....	32
M. MARC-ANDRÉ LABELLE.....	35
Mme CHANTAL VERDON.....	42
Mme NYNON LESSARD.....	46
M. PIERRE-YVES LABRIE.....	55
M. HANS MOREAU.....	58
PAUSE DE QUELQUES MINUTES.....	63
REPRISE DE LA SÉANCE.....	63
M. FRANCIS FLYNN.....	63
M. FRANÇOIS TRUDELLE.....	75
Mme MARTINE OUELLET.....	86
M. ANTHONY DROUIN.....	93
M. PIERRE RAYMOND.....	102
MOT DE LA FIN.....	121
SÉANCE AJOURNÉE AU 5 MARS 2024.....	123

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 6 FÉVRIER 2024
ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE**

LE PRÉSIDENT :

5

Bonsoir. Bienvenue à cette troisième et probablement ultime séance de l'audience publique sur le projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

10

Dans un premier temps, je souhaite vérifier si la porte-parole de l'initiateur du projet a déposé de nouveaux documents depuis cet après-midi. Madame Fortin-Richard?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

15

Oui, on a déposé, en fait, la capture d'écran de la maquette 3D virtuelle à partir du sommet du Mont Sainte-Anne. Donc, on est prêt à la partager à l'écran quand vous le voulez.

LE PRÉSIDENT :

20

Merci. C'est tout?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

C'est tout.

25

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci.

30

Et du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents à déposer? Rien. Merci.

35

Le registre est ouvert. Et vous pouvez maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Pour ce faire, il suffit, une fois encore, de vous rendre à la table d'accueil. Pour les personnes à distance, il suffit de cliquer sur le lien permettant d'accéder au formulaire dans le site web du BAPE ou dans la diffusion en direct sur Facebook.

Vous pouvez également vous inscrire par téléphone en composant le 1 800-463-4732, poste 6. 1 800-463-4732, poste 6.

MOT DU PRÉSIDENT

40
45 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique ou encore de transmettre un commentaire ou une image commentée, veuillez en faire part dès que possible à Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui est à la table située à l'arrière de la salle, elle pourra vous préciser les modalités.

50 Je tiens une fois encore à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participantes et participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux questions, pas d'interventions seront permises, et ce, sans sous-question.

55 Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions, si le temps le permet au cours de la séance. Toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées.

60 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés. Je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

65 Pour les personnes présentes en salle. Si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, bien, je vous invite à le demander à l'accueil; pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires de Facebook Live et sur notre site web dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

70 Avant d'appeler la première personne qui est au registre. Bien, une fois encore, la Commission va chercher à clarifier ou à préciser deux petites questions et après on passera une personne qui est inscrite au registre et nous donnerons la parole après cette personne à monsieur Alexandre Richard qui sera en ce moment en ligne.

ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE (SUITE)

75 **LA COMMISSAIRE :**

Merci, Monsieur le Président.

80

Alors, madame Fortin-Richard, j'ai deux questions plutôt de l'ordre des retombées économiques. On a brièvement cet après-midi abordé l'employabilité et le nombre de travailleurs, et tout ça, donc, mes questions portent entre autres là-dessus.

85

Il est mentionné dans l'étude d'impact qu'il y aura 15 emplois qui pourraient être créés pour toute la durée de vie du parc éolien, c'est-à-dire 30 ans. Pouvez-vous nous dire si c'est 15 emplois uniquement pour le secteur, le projet Secteur sud ou c'est 15 emplois qui, au fil du temps, vont être répartis dans tous vos parcs éoliens?

90

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

95

Oui, en réponse à votre question, Madame la Commissaire, c'est 15 emplois pour le secteur sud uniquement. Donc, tous les chiffres que l'on a présentés, autant le un milliard d'investissements, c'est uniquement pour le secteur sud et même chose pour l'entente de retombées économiques qui est en discussion présentement, avec un ordre de grandeur de 80 millions de dollars, là, c'est uniquement pour le secteur sud. On peut s'attendre à des chiffres similaires pour les autres secteurs.

100

LA COMMISSAIRE :

Parfait. Merci beaucoup. Puis on reviendra sur les 80 millions. J'ai une petite question, une sous-question pour les emplois : les 500 travailleurs temporaires, compte tenu de la situation dans le moment au niveau des défis que représente l'engagement de la main-d'œuvre, est-ce que ce sont des emplois qu'on pourrait qualifier de nouveaux ou c'est des emplois qui vont se détacher d'un autre secteur pour se déplacer finalement vers vos chantiers?

105

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Je vais laisser Jean-Frederick y répondre.

110

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

115

Merci, Madame la Commissaire. Ce sont des emplois quand même assez spécialisés dans l'éolien. Il y a un très bon exemple, on parle déjà avec des entrepreneurs, beaucoup de gens spécialisés dans ce type d'emploi là étaient allés en Alberta avec le fait qu'il n'y avait pas eu de parc éolien depuis 2016 au Québec, donc beaucoup de gens vont revenir aussi du domaine de l'éolien de l'Ouest pour revenir un petit peu au Québec, des Québécois.

120 On pense également que la main-d'œuvre s'est développée avec les parcs existants. Il y a eu beaucoup de main-d'œuvre qui s'est développée, que ça soit avec aussi le prêt de machineries, les opérateurs ou autres.

125 Donc, on a bon espoir d'avoir une bonne participation du milieu local, un retour de personnes d'expérience qui s'étaient expatriées dans d'autres provinces où l'éolien continuait à être développé. Et, bien, c'est sûr, un mix, on ne se cachera pas qu'avec la pénurie de main-d'œuvre, c'est un enjeu qu'on regarde déjà en amont avec l'entrepreneur.

LA COMMISSAIRE :

130 O.K. Je vous remercie beaucoup. Puis, finalement, ma dernière question concerne justement le 80 millions que vous avez annoncé hier dans la présentation que vous avez faite, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur le 80 millions en redevances et participation sur 30 ans? Ça va vers qui? Ça sert à quoi? Si tant est que vous avez l'information.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

135 Oui, bien sûr, Jean-François serait le mieux placé pour y répondre.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

140 Bonsoir. Jean-François Jaimés d'Énergir. Merci pour la question.

145 Donc, effectivement, ce qu'on prévoit, c'est 80 millions de dollars de retombées économiques directes pour les communautés d'accueil. Pour nous, les communautés d'accueil, d'abord, ce sont les municipalités et la MRC. Donc, via des ententes avec la MRC, une partie de ces sommes -là pourront être remises à la MRC.

150 On inclut aussi dans les communautés d'accueil les Premières Nations. Donc, on est en discussion avec la nation huronne-wendat et trois communautés de la nation innue, donc la communauté Essipit, Mashteuiatsh et Pessamit.

Le 80 millions de dollars, c'est un ordre de grandeur. Cet ordre de grandeur a été déterminé en se basant sur les règles d'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution au moment de la signature de l'entente avec Hydro-Québec. Donc, c'est ce qui nous a un peu guidés dans nos discussions et dans les offres qu'on a faites à ces communautés d'accueil.

155 Les ententes ne sont pas encore finalisées, donc on est toujours en discussion avec ces trois communautés d'accueil. Puis on pourra en divulguer plus, évidemment, quand ces ententes de nature privée seront conclues.

160 Ce que j'aimerais ajouter, par contre, c'est les principes qui nous ont guidés un peu dans les discussions qu'on a avec ces parties. Donc, d'abord, c'est le principe d'équité, donc, on sait que le territoire est... bien qu'il y a les MRC, qu'il y a des communautés d'accueil via les Premières Nations. Donc pour nous, c'est important d'avoir un principe d'équité entre toutes ces parties.

165 C'est important aussi pour nous d'avoir un équilibre financier. On a parlé des motifs économiques derrière le projet, des contraintes qu'on a, donc il fallait aussi respecter la capacité et l'équilibre financier du projet.

170 Aussi, le caractère unique, on a parlé beaucoup du contrat gré à gré qui est différent du scénario là d'appel d'offres spécifique à Hydro-Québec Distribution; ce qui fait que les règles ne sont pas aussi bien définies, donc, c'est à nous un peu à écrire le livre en discutant avec ces communautés d'accueil; ce qui fait que ça prend un peu plus de temps également pour pouvoir s'entendre, parce qu'il faut écrire ces règles-là.

175 Puis, finalement, un autre principe qu'on a tenu en compte, c'est le besoin particulier de chacune de ces communautés d'accueil là, donc, pour certains, ça peut être l'intérêt d'abord d'avoir une participation qui est importante pour le symbole que ça représente. Et puis pour d'autres, peut-être, que l'appétit du risque n'est pas le même, donc d'avoir un paiement annuel, c'est plus intéressant.

180 Donc, juste pour conclure sur le montant c'est vraiment, le 80 millions, c'est un ordre de grandeur qui va être sur la durée du contrat, donc sur les 30 ans à être réparti pour ces communautés d'accueil là.

Donc, ça n'inclut pas les sommes qui pourraient être versées dans le cadre des prochaines phases, le Secteur – ouest ou Secteur – Charlevoix.

185 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Ça n'inclut pas non plus l'ensemble des retombées économiques directes et indirectes qui sont pendant la construction, simplement pour le préciser.

190 **LA COMMISSAIRE :**

D'accord. Juste pour ma gouverne, quand on parle de participation, est-ce que je dois comprendre que les communautés d'accueil intéressées pourraient participer financièrement à ce projet-ci ou éventuellement aux deux autres?

195 **M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :**

Effectivement, c'est quelque chose qui est considéré, puis quand on parle de retombées économiques directes, redevances ou participations, c'est sûr qu'une redevance, c'est un chèque essentiellement qu'on remet annuellement en fonction de la puissance installée.

200

Dans le cas d'une participation, bien, ça sous-entend qu'il va y avoir des dividendes qui seraient versés à une partie qui serait propriétaire d'une partie du projet. Donc, si une partie choisissait d'avoir une participation plutôt qu'une redevance, bien, ça sous-entend qu'il va avoir une prise de participation puis que les dividendes vont être équivalents à des redevances, oui.

205

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, monsieur Jaimés.

210 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

215

Bien, le registre est maintenant fermé et j'invite à se présenter à l'avant monsieur Fiset. Oui, après monsieur Fiset, ça va être monsieur Alexandre Richard que nous allons prendre en ligne, par téléphone.

220

PÉRIODE DE QUESTIONS
M. ALAIN FISET

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

225

M. ALAIN FISET :

230

Bonsoir. Est-ce conforme aux règles entourant la saine gouvernance des ministères et organismes que le Séminaire de Québec puisse avoir autant d'influence sur les règles entourant notamment la définition ou non et la modification de zones tampons entourant les éoliennes qui pourraient impacter positivement ou négativement ses projets sur son territoire par notamment son poids politique à la MRC par le biais de sa municipalité Saint-Louis-de-Gonzague, sans exigence supplémentaire, même si sa mission pour la nature de ses activités ont beaucoup changé depuis l'époque?

235

Parce qu'à l'époque, quand Monseigneur de Laval a donné ses terres au séminaire, c'était pour enseigner aux prêtres. Aujourd'hui, c'est tout autre.

240

Et est-ce que le fait que le séminaire en tire de nombreux avantages et redevances sans trop payer d'impôts et de taxes rend ce projet encore plus souhaitable, sans compromis et sans égard au bon voisinage et aux impacts sur les citoyens payeurs de taxes et utilisateurs du mont Sainte-Anne pour sa nature à l'état pur?

245

Donc, en termes de bonne gouvernance, est-ce qu'on permet, est-ce qu'on permettrait à une entreprise privée de siéger sur un comité public pour décider en fonction de ses priorités?

Alors, je me dis peut-être que, la question s'adresse peut-être au ministère des Affaires municipales et de l'habitation, à vous de voir. Mais je me dis, il y a quelque chose-là qui crée potentiellement un préjudice et je me pose la question : en saine gouvernance, est-ce que c'est acceptable?

250

LE PRÉSIDENT :

255

Nous avons invité le ministère, le MAMH, mais c'est par écrit que nous avons prévu de leur envoyer les questions. Donc, oui, on pourrait, dans la mesure du possible, adresser votre question, mais dans une cartographie quand même des parties prenantes, toutes les parties qui peuvent participer, qui peuvent prendre part à une décision dans un milieu, bien, ce qui est recommandé par la bonne pratique, c'est de mettre ensemble ces différentes parties-là. Cependant, la question que vous avez posée, nous allons la rediriger à qui de droit pour y répondre.

260

Votre deuxième question, s'il vous plaît?

M. ALAIN FISET :

265

Excellent! Deuxième question, elle parle de la valeur des propriétés. En fait, sur quelle base d'études... puis je reviens sur une question, mais, hier soir, ça m'est revenu, en fait.

270

Sur quelle base d'études pouvez-vous avec certitude confirmer que la valeur des propriétés, une maison et un terrain à Saint-Ferréol ne perdront pas de valeur ni n'affecteront l'augmentation de leur valeur – parce qu'on sait qu'on est dans un coin très prisé, la valeur des propriétés a augmenté significativement suite à l'implantation du parc éolien, de ces 50 éoliennes gigantesques – quand, en fait, si on a le choix entre deux propriétés, une première dans un espace naturel sauvage et la seconde avec des éoliennes visibles, audibles, qui clignotent la nuit, ainsi qu'un critère – puis, désolé, j'ai repris vos mots – un critère d'eau potable avec impact minimum selon les aspects de bonnes pratiques ou non, avec des vérifications pas nécessairement faites, car Boralex dit ne pas avoir l'expertise ni n'a fait le suivi des eaux sur ces sites.

275 Je me dis, si j'ai le choix entre deux résidences, même résidence, deux lieux complètement différents, est-ce que vous pouvez me dire qu'en toute certitude ma résidence ne perdra pas de valeur ou la croissance de sa valeur ne sera pas diminuée à cause de ces impacts-là?

LE PRÉSIDENT :

280 Merci pour cette deuxième question.

Donc, madame Fortin-Richard, qu'est-ce que les données que vous avez collectées en cours d'évaluation, qu'est-ce qu'elles nous disent par rapport à cette question?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

285 D'abord, on reconnaît que c'est une préoccupation tout à fait légitime. C'est tout à fait fréquent des riverains près de parcs éoliens, là, c'est une préoccupation qu'on entend régulièrement. Puis c'est quand même un sujet qui est assez bien documenté, il y a notamment une revue de littérature qui a été faite par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

290 Et puis les principales conclusions, en fait, ils ont étudié de nombreux cas de parcs éoliens qui ont fait l'objet d'études sur les valeurs foncières avant et après, et puis les principales études montrent que les parcs éoliens n'ont pas eu d'impact significatif... statistiquement significatif sur les valeurs foncières.

295 Il y a certaines études dans certains cas où il y a eu un impact qui serait significa... statistiquement significatif – excusez-moi, j'ai de la misère à le dire, ce mot-là – et puis ce serait dans les cas où les distances seraient très très faibles; donc, on parle de moins de 750 mètres où les résidences seraient situées à l'intérieur d'un parc éolien. Et ce n'est évidemment pas le cas du tout, là, dans cette situation-là.

300 Et puis, l'impact qui a été observé dans la majorité des cas, c'est un impact à court terme, après souvent plutôt l'annonce d'un parc éolien plus que la construction et qu'une fois que le parc éolien avait été mis en service, les valeurs foncières reprenaient le cours normal du marché.

C'est ce qui est rapporté dans cette étude, c'est-à-dire, cette revue de littérature, et c'est là-dessus qu'on se base pour envisager un impact nul ou très très peu significatif sur les valeurs foncières.

305

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci. Bien, ma collègue va revenir tout à l'heure pour creuser un aspect.

310 Mais sur la réponse que vous venez de fournir, est-ce que la MRC, monsieur Guillot, est-ce que vous avez des informations, des données qui viennent conforter ce que madame Fortin a dit ou est-ce que vous avez des informations, d'autres informations que vous voulez partager sur la question?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

315 Oui, Monsieur le Président. Alors, Jean-François Guillot pour la MRC. En fait, on a étudié la même
analyse que le MAMH par rapport à la situation actuelle par rapport au parc existant. Au niveau du service
d'évaluation, on n'a pas observé de baisse ou de variation à la baisse des valeurs foncières ou des
richesses foncières uniformisées, et ce, depuis 2009, les valeurs foncières sont en augmentation partout
sur la Côte-de-Beaupré, merci.

320

LE PRÉSIDENT :

Merci.

325

LA COMMISSAIRE :

Excusez-moi, madame Fortin, juste un petit complément, est-ce que vous pouvez déposer ou vous
avez déjà déposé l'étude, la revue de littérature du MAMH?

330

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

C'est un document qui est disponible publiquement, mais on peut le déposer, oui.

LA COMMISSAIRE :

335

O.K. Bien, rendez-le quand même disponible à la Commission, comme ça, monsieur Fiset pourra
le consulter plus facilement.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

340

Bien sûr.

M. ALAIN FISET :

345

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci à vous deux.

350

Merci, monsieur Fiset.

M. ALAIN FISET :

Merci.

355

En fait, la question avait deux volets, mais il a répondu partiellement. En fait, c'était : la diminution de la valeur, puis le ralentissement de l'augmentation. Parce que, quand il y a pour un moment une dépréciation...

360

LE PRÉSIDENT :

Oui, je pense que...

365

M. ALAIN FISET :

... il y a un écart qui demeure.

LE PRÉSIDENT :

370

... la réponse de monsieur Guillot a couvert, a couvert cet aspect-là.

M. ALAIN FISET :

Merci.

375

LE PRÉSIDENT :

Merci.

380

Avons-nous la connexion déjà avec monsieur Alexandre Richard?

M. ALEXANDRE RICHARD

385

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute, Bonsoir.

390

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonsoir.

395

LE PRÉSIDENT :

Vous avez la parole.

400

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. Avant de débiter ma première question, je voudrais juste vous demander : est-ce que c'est possible de déposer, par rapport à CM-4.5, toutes les questions qui ont été déposées en ligne avant que le BAPE commence? Parce que, tu sais, il y avait une période de questions en ligne, puis est-ce que ce serait possible de déposer les questions qui ont été envoyées juste avant que je pose ma première question?

405

LE PRÉSIDENT :

Bien, les questions qui ont été posées en ligne, la Commission les a traitées.

410

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui.

415

LE PRÉSIDENT :

Et celles qui sont pertinentes par rapport aux enjeux qui sont traités ont été prises en compte par la Commission.

420

Vous pouvez aller à vos questions s'il vous plaît?

M. ALEXANDRE RICHARD :

Ce n'est pas possible de déposer les questions, c'est ce que vous me dites? De les déposer sur le site du BAPE?

425

LE PRÉSIDENT :

Mais elles ont été déjà déposées, je pense que... à la fin, oui.

430

M. ALEXANDRE RICHARD :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

435

C'est terminé, oui. Donc...

M. ALEXANDRE RICHARD :

440

Si elles sont déjà déposées, c'est bon. Parfait. Dans ce cas-là, je vais poser ma première question.

LE PRÉSIDENT :

445

Oui, s'il vous plaît.

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est parfait.

450

Donc, en gros, ma question, c'est par rapport aux cinq priorités du document DB-1, le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec. En fait, il y a cinq priorités.

455

La première, c'est, en fait, l'amélioration de la qualité qui passe par la croissance et la solidification des fondations. La priorité 2, c'est d'aider la clientèle à faire une meilleure consommation de l'énergie; puis la priorité 3, c'est d'augmenter la production d'électricité. Je laisse les deux autres priorités, en fait, là. Ma question, c'est par rapport à ces trois priorités là.

460

En fait, je vous demande, en tout et partout, tout ce plan-là, c'est un investissement de 110 milliards d'ici 2035 pour répondre à une demande croissante. Ma question par rapport à ces trois priorités-là, c'est : quelle est la proportion des investissements dans la réduction à la source et la décroissance de la contribution? Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

465

Oui, on vous entend, monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

470

Excellent! Donc, ma question, c'est : quelle est la proportion d'investissement dans la réduction à la source à la décroissance de la consommation attribuable à la priorité 2?

On s'entend, la priorité 2 du plan d'action est attribuable, en fait, au négawatt ou à la décroissance projetée de la consommation, par rapport aux priorités 1 et 3 combinées, qui constituent, en fait, une augmentation de la production. Mais l'idée derrière cette question-là, je vous pose cette question-là, puis ce n'est pas le fond...

475

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est bon, la question est posée.

480

Vous avez pris la question?

Oui, merci monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

485

Oui, mais...

LE PRÉSIDENT :

490

La question est comprise. La question est très bien comprise. On va laisser la parole à Hydro-Québec pour répondre, s'il vous plaît.

M. ALEXANDRE RICHARD :

495

C'est parfait.

M. LOUIS VÉZINA :

500

Oui. Louis Vézina, Hydro-Québec. Je vais passer la parole à mon collègue Marc-Antoine Baril pour répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

505

Je vous en prie.

M. MARC-ANTOINE BARIL :

Merci, monsieur Richard.

510 Effectivement, donc, je prends la question, puis je vous avoue en toute transparence qu'on n'a pas
nécessairement les données exactes par rapport à la partie des investissements qui vont être faits par
rapport à la priorité 2 dans le plan.

515 Donc, le plan, tel qu'on l'annonce, on annonce effectivement donc un 45 à 50 milliards qui vont être
faits pour réinvestir, pour assurer la fiabilité, la qualité du service. Donc plus par rapport à la priorité 1, ce
qu'on évoque, donc pour répondre à la croissance de la demande, donc le 90 à 110 milliards, c'est des
investissements effectivement en croissance, puis autant au niveau du réseau de transport, production et
aussi au niveau du réseau de distribution.

520 Par rapport à la priorité 2, on a plusieurs mesures, elles ne sont pas encore toutes établies, mais
on a donc plusieurs programmes, subventions, qu'on va vouloir travailler, mais ce n'est pas nécessairement
un même type d'investissement qu'on calcule, donc souvent c'est davantage des subventions, les
programmes, comme le programme LogisVert notamment pour favoriser des mesures en efficacité
525 énergétique, ou, des fois, c'est au niveau des tarifs aussi, donc, certains programmes pour récompenser
des déplacements ou des effacements en période de pointe, donc en période de grand froid comme on le
fait avec Hilo ou comme on le fait avec la tarification dynamique pour la clientèle résidentielle.

Donc, ces mesures-là à ce stade-ci ne sont pas dans le plan d'investissement.

530 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Richard?

535

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. C'est ça, en gros, l'idée, c'est que je cherche juste à comparer, je cherche à comparer les
ressources humaines et pécuniaires qui sont attribuées aux différentes priorités d'action. Et ce que je
540 comprends de la réponse, c'est qu'on n'a pas encore le détail des investissements de la priorité numéro
2...

LE PRÉSIDENT :

545 Oui, c'est...

M. ALEXANDRE RICHARD :

550 ... ceux de la priorité numéro 1 et 3, sont présents. C'est-ce que je comprends de la réponse. C'est bien ça?

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

555

M. MARC-ANTOINE BARIL :

560 Effectivement. Puis donc, puis ce qu'on annonçait dans le plan d'action aussi, donc c'est un rehaussement de nos cibles d'économie d'énergie. Donc, si on parle selon, si on parle en énergie ou en puissance, là, donc, la cible qu'on avait jusqu'à présent, on était environ à 1800 mégawatts d'économie d'énergie, ça faut comprendre que c'est cumulatif aussi.

565 Donc, généralement, les mégawatts les plus faciles à déplacer ou à effacer pour réduire la demande ont déjà été faits, donc, progressivement les prochains, donc on veut rehausser cette cible-là de 1600 à 1800 mégawatts additionnels.

Donc, on a des cibles, on a déjà plusieurs programmes, on est en collaboration aussi avec les différents ministères à ce niveau-là pour voir comment on peut déployer des programmes.

570 Donc, ce n'est pas qu'Hydro-Québec qui va déployer des programmes, mais on travaille aussi avec le ministère de l'Environnement, avec le MEIE. On travaille aussi sur certains projets de loi pour améliorer les enveloppes thermiques notamment. Donc, Il y a des programmes qui restent à développer, donc, on n'a pas encore les estimations complètes à ce stade-ci, effectivement.

575 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Votre deuxième question, s'il vous plaît. Monsieur Richard?

580

M. ALEXANDRE RICHARD :

585 Ma deuxième question, elle se réfère, en fait, au même document. Le DB-1 à la page 4. Il y a un petit... En fait, c'est ça, je ne sais pas si vous pouvez le mettre à l'écran? Présentement, moi, je suis par téléphone, mais je l'ai affiché sur mon ordinateur pour que vous compreniez, là. Si vous pouvez afficher la page, la page 4 du document DB-1 pour que tout le monde puisse le voir, c'est en lien avec ma question. Il y a un petit graphique à droite...

LE PRÉSIDENT :

590

On ne l'a pas le document, donc, on ne peut pas l'afficher.

M. ALEXANDRE RICHARD :

595

... c'est la répartition de (inaudible) supplémentaire à l'horizon 2035.

Ma question, c'est : quel sont l'ensemble des impacts et effets cumulatifs, tant les bons que les mauvais, attribuables à la partie de la croissance énergétique et économique qui est incluse dans ce graphique-là à la page 4?

600

Donc, est-ce qu'Hydro-Québec a fait une analyse pour expliquer, en fait, les impacts tant positifs que négatifs, de manière impartiale, par rapport aussi à la capacité du support de l'écosystème? Tant de l'écosystème qui est sur les terres d'implantation d'éoliennes que du territoire global, en fait, les impacts de tout l'ensemble. Puis la capacité de support de l'écosystème de prendre cette croissance supplémentaire là qui va être faite par l'énergie qui va être injectée de 25% pour la croissance économique. Est-ce...

605

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Richard.

610

M. ALEXANDRE RICHARD :

...qu'il y a eu sur la question...

615

LE PRÉSIDENT :

Oui, merci beaucoup.

Mais le projet qui est à l'examen en ce moment, c'est vraiment le projet éolien du Secteur – sud.

620

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui.

625

LE PRÉSIDENT :

630

Donc, ce n'est pas le document d'Hydro-Québec qui est à l'examen en ce moment, c'est vraiment le projet éolien, et je pense que, on a répondu hier largement à toutes les questions liées aux impacts cumulatifs.

635

Cependant, je vais demander à l'initiateur s'ils ont des compléments à apporter par rapport aux impacts cumulatifs sur le site de leur projet, bien, ils vont l'apporter pour vous.

Avez-vous des compléments d'information par rapport...

M. ALEXANDRE RICHARD :

640

En fait, les impacts cumulatifs, ce projet d'éolien là, bien, justement sur ce site-là, je crois qu'il y a trois projets d'éoliens qui sont combinés, qui se combinent à un paquet d'autres projets qui forment ensemble des impacts cumulatifs qui, eux, vont faire partie de ce projet-là qui est présenté à la page 4, là.

645

On s'entend que le projet en question dont on parle ce soir fait partie de ce 60 térawattheures-là de plus, de croissance de la demande, on s'entend, là, il fait partie intégrante de la page 4...

LE PRÉSIDENT :

650

Oui.

M. ALEXANDRE RICHARD :

... le projet qu'on est aujourd'hui, là.

655

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais...

660

M. ALEXANDRE RICHARD :

Ma question, c'est : tous ces projets-là ensemble, quels sont les impacts cumulatifs par rapport à la partie de croissance?

665

LE PRÉSIDENT :

Bien...

M. ALEXANDRE RICHARD :

670 (inaudible) ce projet-là fait partie intégrante.

LE PRÉSIDENT :

675 Oui. Monsieur Richard, je pense que la question a été vraiment explorée hier par la Commission, et, au meilleur de leur connaissance, nous avons reçu des informations aussi bien de l'initiateur du projet que des personnes-ressources.

680 Je pense que c'est assez largement couvert, et nous serons très heureux de recevoir votre mémoire justement sur la question pour exposer beaucoup plus clairement votre position sur les questions liées à la capacité de support.

M. ALEXANDRE RICHARD :

685 Non, bien, ça, mon opinion, je l'ai, je ne veux pas vous la dire aujourd'hui, ce n'est pas ça l'idée, c'est d'avoir les données pour pouvoir écrire mon mémoire.

LE PRÉSIDENT :

690 C'est pour ça que je vous invite...

M. ALEXANDRE RICHARD :

On n'a pas eu des réponses, là.

695 **LE PRÉSIDENT :**

De toutes les façons, la transcription de cette première partie sera mise à la disposition, je pense, dans une semaine, et vous pourrez consulter, vous allez voir toutes les réponses qui ont été déjà apportées, et elles vous serviront aussi à préparer votre mémoire.

700 Merci, monsieur Richard.

M. DANIEL POULIN

705

LE PRÉSIDENT :

710 J'invite à présent monsieur Poulin à venir à l'avant. Nous prendrons une deuxième intervention par téléphone. Monsieur Frédéric Bouchard va commencer par se préparer.

Bonsoir.

715 **M. DANIEL POULIN :**

Bonsoir. J'ai deux questions. Je tiens à préciser que mes questions ne portent aucunement sur les travaux de construction ou de cette période, mais bien pour la période d'usage commercial dudit parc éolien.

720

Les considérants à prendre pour la question, donc :

Considérant qu'il s'agit d'une technologie de production relativement nouvelle versus des centrales hydroélectriques;

725

Considérant qu'il n'y a pas de données factuelles ou enregistrées sur plusieurs décennies;

Considérant qu'il n'y a pas suffisamment de données pour effectuer un lien de causalité directe avec les risques pour la santé et les nuisances envers les populations avoisinantes;

730

Considérant l'usage répété du futur dans les différentes réponses, analyses et actions à prendre éventuellement par l'initiateur;

Considérant qu'à terme, le parc éolien sera parmi les plus grands mondialement, et ce, en termes de quantité et de concentration, assurément dans le top 5;

735

J'y arrive, j'y arrive. Comme on dit, c'est le Costco des Costco.

Quel est le plan, les actions de mitigation, les mesures qui seront mises de l'avant afin de réparer les dommages qui seraient causés à la population pour eu égard à leur santé, valeurs foncières et tout autre dommage découlant du présent projet et qui ne seront mesurables que dans une décennie ou deux?

740

LE PRÉSIDENT :

745

Merci, monsieur.

Madame Fortin-Richard, quelles sont les mesures d'atténuation qui sont mises en place, éventuellement, les autres mesures, pour faire face à ces impacts potentiels?

750 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Le premier élément de réponse que j'aimerais fournir, c'est que le parc éolien est prévu dans une zone, la Seigneurie de Beupré, qui est somme toute reculée notamment des résidences permanentes. Donc, la résidence permanente la plus proche se trouve à, à peu près 2.5 kilomètres. Donc, on parle de distance considérablement plus grande que dans beaucoup d'autres parcs éoliens en développement ou en opération au Québec.

755 On se trouve également sur un très, très grand territoire, le territoire de la Seigneurie de Beupré, qui fait à peu près 160 000 hectares, le projet va affecter au total à peu près 1% de ce territoire-là, donc il y a plusieurs, plusieurs mesures d'atténuation qui vont être mises en place, notamment quand vous parlez de la population au niveau du niveau sonore, donc au niveau de...

760 Vous parliez spécifiquement de l'exploitation, pas de la construction, c'est ça?

765 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Je parle de préjudices et de dommages à long terme.

770 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

O.K. On n'anticipe pas de préjudices et de dommages à long terme au niveau de la population. Donc, les mesures d'atténuation qui sont prévues dans l'étude d'impact montrent que l'impact anticipé est faible.

775 Et puis, ce n'est pas des nouvelles technologies vraiment, là, ces éoliennes-là, elles existent, c'est des technologies qui sont matures, la taille est un petit peu plus grande, mais ce n'est pas, c'est une technologie qui n'est pas nouvelle, les impacts sont connus quand même sur les populations.

780 Donc, je ne sais pas si vous auriez des sous-questions au niveau de la... Non? O.K.

LE PRÉSIDENT :

Non. Monsieur a le droit à sa deuxième question.

785

M. ALEXANDRE RICHARD :

Deuxième question : sur quelle base pouvez-vous être certain que le parc éolien actuel, donc Des Neiges, et à terme, selon les hauteurs des éoliennes, les vibrations, bruits et autres nuisances, ne changera pas, d'une part, les habitudes de migration des grandes oies blanches, telles que courues et prisées par leur observation sur la Côte-de-Beaupré, la réserve faunique du Cap-Tourmente, et d'autre part, l'exode des espèces vivant sur les Terres du Séminaire, cerfs de Virginie, chevreuils, orignaux, ours, toutes autres espèces, vers d'autres terres et, ce faisant, vivre actuellement d'une part importante de notre économie régionale, faisant partie?

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci beaucoup, monsieur.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

J'inviterais Matthieu Féret, notre directeur d'étude d'impact, à répondre à la question sur l'impact sur la faune présentement dans la Seigneurie de Beaupré.

M. MATTHIEU FÉRET :

Oui, Bonjour. Bonne soirée à tous. Matthieu Féret chez PESCA Environnement.

Pour répondre au volet « oie blanche – oie des neiges ». Effectivement, c'est une préoccupation. Comme la plupart des oiseaux migrateurs, dans le fond, sont couverts dans les inventaires qui sont effectués, il y a eu des validations à déterminer à peu près les passages de ces oiseaux-là entre autres, on parle des oies au-dessus de la zone prévue pour le projet.

On a déjà vécu des projets plus proches des battures ou plus proches des terres agricoles; ici, on a un projet qui est en milieu forestier. On n'anticipe pas d'impact sur la route migratoire des oies en particulier.

Pour le volet faunique, c'est sûr qu'il y a des enjeux fauniques, ça a déjà fait l'objet également de préoccupations dans le passé sur des projets similaires.

C'est un territoire où une des vocations principales, c'est la chasse à l'orignal, donc c'est sûr qu'il y a un enjeu associé à garantir le succès de chasse pour les années futures en présence des éoliennes.

C'est l'avantage qu'il y a déjà des parcs qui sont en opération sur le territoire de la Seigneurie, donc, c'est déjà des effets qui sont documentés par rapport à la grande faune.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

830 Je rajouterais à ce que monsieur Féret vient de dire que, autant pendant la construction que l'opération des parcs existants, les succès de chasse n'ont pas été affectés négativement par la présence du parc éolien ni par les activités de construction. Donc, il a continué à y avoir la fréquentation d'originaux sur le territoire, comme c'était le cas avant la venue du parc éolien.

LE PRÉSIDENT :

835 Je me tourne vers madame Leclerc. Est-ce que, à votre connaissance, est-ce qu'il y a des impacts anticipés par rapport à cette faune et puis aux oies?

Mme JULIE LECLERC :

840 Bien, je passerais la parole à Andréanne Masson de la Direction de la gestion de la faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches.

LE PRÉSIDENT :

845 Bonsoir. Bienvenue.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

850 Bonsoir. En fait, en ce qui concerne les oies...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, est-ce que vous pouvez décliner votre identité pour...

855 **Mme ANDRÉANNE MASSON :**

Ah oui. C'est Andréanne Masson.

LE PRÉSIDENT :

860 Oui.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

865

Biologiste au secteur faune du ministère de l'Environnement.

En fait, en ce qui concerne les oies blanches, comme ce sont des oiseaux migrateurs, la question devra être envoyée à Environnement Canada, parce que c'est eux qui ont la juridiction, dans le fond, de s'assurer, de faire en sorte, en fait, que les oiseaux migrateurs ne soient pas touchés par ce parc- là.

870

LE PRÉSIDENT :

875

On a prévu acheminer un certain nombre de questions à Environnement Canada.

Mme ANDRÉANNE MASSON :

880

Parfait. Et puis pour ce qui est des orignaux, en fait, quand on a consulté les experts en originaux, en effet, ce sont des bêtes qui ne semblent pas être touchées de façon tangible par la présence d'éolienne.

Il y a de la faune, oui, il y a d'autres faunes qui sont plus tolérantes, dans le fond, à la présence d'éoliennes, et les orignaux semblent faire partie de ces espèces qui s'accommodent de changements dans leur habitat tels que les éoliennes.

885

Donc, on n'avait pas, le ministère de l'Environnement n'avait pas de préoccupation propre à l'original.

LE PRÉSIDENT :

890

Merci.

Merci beaucoup, monsieur.

895

M. ALEXANDRE RICHARD :

Merci.

900

LA COMMISSAIRE :

905

Puisqu'on était sur la faune, madame Leclerc, j'en profiterais pour aborder l'enjeu de la grive de Bicknell. On n'en a pas beaucoup parlé encore, mais on est quand même dans des habitats, et compte tenu du statut de l'espèce, puis, probablement que madame Masson aura à revenir au micro.

910

Pourriez-vous dans un premier temps, madame Leclerc, pour le bénéfice de la Commission, nous préciser son statut et peut-être faire le point sur les discussions qu'il pourrait y avoir sur une évolution de l'état de la population? Est-ce que, au fil du temps, le ministère considère que la situation empire, que la situation est stable?

915

Mme JULIE LECLERC :

Bien, en fait, on nous avait demandé de préparer une capsule sur l'étatisation de la grille, donc madame Masson va pouvoir venir la présenter.

920

Mme ANDRÉANNE MASSON :

Alors, bonjour, Andréanne Masson, biologiste au ministère de l'Environnement.

925

Est-ce qu'on fait la présentation? Oui, d'accord.

Alors, tel que demandé, on avait fait une présentation sur le suivi et l'état de population de la grive de Bicknell. Donc, c'est monsieur Dupré qui va changer les diapositives.

930

Donc, la situation de la grive de Bicknell, c'est une espèce qui est jugée vulnérable selon le Règlement sur les espèces menacées et vulnérables, et leur habitat, qui découle de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*, et sa population est jugée en déclin.

935

Pour ce qui est de la Capitale-Nationale et du projet en tant que tel, c'est sûr qu'il y a une proportion importante de son aire d'habitat de nidification qui est dans la région de la Capitale-Nationale.

940

Tout à l'heure, je mentionnais, juste pour démêler un peu les choses, tantôt, à l'autre question de monsieur, j'ai répondu que les oies blanches étaient des oiseaux migrateurs, c'est la même chose pour la grive de Bicknell, vous remarquerez qu'on a mis une carte de l'Amérique du Nord.

En rose, on voit la – elle est en anglais, désolée – la nidification; le jaune, son secteur de migration; et en bleu, son secteur de résidence l'hiver.

945 Bien que ce soit un oiseau migrateur, pour quoi, elle, on la prend en considération dans nos avis, c'est parce qu'elle est nommée en vertu d'une loi québécoise. C'était juste pour démêler un peu les gens. Et ses principales menaces sont les pratiques forestières, éoliennes, lignes de transport d'énergie et de télécommunication qui vient altérer la qualité de son habitat.

950 Dans le fond, l'encadrement qu'on a dans les parcs des projets éoliens. En fait, c'est que, en 2013, le ministère, à l'époque, puis c'était le MFFP, mais, à l'époque, on a eu un protocole d'inventaire de la grive de Bicknell pour faire, en fait, pour être certain que la mesure de caractérisation de l'habitat était conforme selon la science à jour. Même chose pour son habitat, dans le fond.

955 Donc, dans le protocole dont on voit l'image, ça vient vraiment donner les lignes directrices pour que les promoteurs puissent faire un protocole qui va être jugé conforme par le ministère.

Et il y a aussi un modèle de qualité de l'habitat qui a été fait et en 2013, et il y a eu une mise à jour de ce modèle de qualité d'habitat qui a été fait en 2023, donc cette année.

960 Et la protection, dans le fond, de cette espèce-là est basée vraiment sur l'évitement et l'atténuation des impacts. Puis dans le code du Parc – sud, dans le fond, il y a un inventaire complémentaire de la grive de Bicknell qui a été réalisé par Boralex à la demande du ministère de l'Environnement. Et, suite à quoi, le protocole est jugé conforme... bien, le protocole de caractérisation.

965 Et il reste de l'évaluation des pertes nettes qui doit être éventuellement être complétée lors de la phase de l'acceptabilité. On voulait mettre aussi un zoom in, là. Là, on n'a pas les éoliennes à jour, si Boralex remarque qu'il y a peut-être un changement dans leur chemin ou dans leurs éoliennes, c'est juste parce qu'on n'avait pas le *ShareFile (phonétique)* des données vraiment à jour.

970 Mais, l'important sur cette carte-là, c'était en rosé, bien qu'on ne le voit peut-être pas super bien, c'est la modélisation de l'habitat qui vient mettre les *hot spots*, dans le fond, les habitats optimaux de la grive de Bicknell.

975 Et ce qu'on voulait par cette diapositive-là, c'est juste de vous rappeler que comme on se retrouve dans un endroit précis de nidification de la grive de Bicknell, il est normal de constater que l'habitat peut être à la grandeur du parc. Cependant, c'est vraiment un zoom très précis sur l'ensemble de son habitat de nidification qui, lui, devient de plus en plus rare d'un point de vue québécois.

980 Puis il y avait aussi des questions portant sur le suivi. Donc, dans les parcs éoliens, dans le fond, SB-4 et Côte-de-Beaupré, Seigneurie de Beaupré et Côte-de-Beaupré, il y a eu des suivis qui ont été faits,

parce que c'étaient des exigences, dans le fond, qui ont été faits après la mise en place des parcs sur la période de nidification de la grive de Bicknell pour voir si on en entendait encore.

985 Donc, je vous ai mis rapidement ici, les résultats dans le fond de ces suivis-là. Mais faut quand même interpréter avec prudence le fait qu'on entende des grives, c'est difficile avec... on a essayé de faire des calculs statistiques et, vraiment, de voir l'impact des parcs éoliens sur cette espèce-là. Mais comme on n'a pas vraiment de référent avant, après, ça devient difficile de porter un jugement précis sur l'impact des éoliennes sur cette espèce-là.

990 **LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup pour la présentation. J'avais d'autres questions, mais on nous fait signe qu'on a une personne en ligne téléphonique qui attend. Donc, on va prendre son appel et ses questions, puis la Commission reviendra pour poursuivre sur cet enjeu-là. Je vous remercie beaucoup.

995

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

1000

M. FRÉDÉRIC BOUCHARD

LE PRÉSIDENT :

1005

Et la Commission présente ses excuses à monsieur Bouchard qui a dû attendre un peu avant qu'on l'appelle alors qu'il était déjà en ligne.

Monsieur Bouchard, vous avez la parole.

1010

M. FRÉDÉRIC BOUCHARD :

Oui, merci de prendre mes questions.

1015

Ma première question est, par rapport à une information qu'on a entendue, qui disait que le coût de production ou d'achat, en tout cas, d'énergie éolienne, là, était peut-être plus élevé que le prix de vente.

1020

Je me demandais si c'était possible de préciser les coûts réels de production de l'énergie de ce projet-là ainsi que de contextualiser avec les coûts de vente, tant, de division, de distribution qu'aux clients résidentiels, industriels et aux exportations?

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Bouchard.

1025

Monsieur Vézina?

M. LOUIS VÉZINA :

1030

Louis Vézina, Hydro-Québec. Pour ce qui est du prix du contrat dont il est question ici, il a été indiqué hier que c'était un prix qui était inférieur au prix de la Romaine ou des derniers approvisionnements du distributeur dans les appels d'offres.

1035

Sa comparaison entre ce prix-là et les prix, je crois que monsieur fait référence au prix payé par les consommateurs finaux. Ça, c'est les prix qui sont déterminés selon les règles, le cadre réglementaire de la Régie de l'énergie, donc Hydro-Québec Distribution fait approuver ses tarifs auprès de la Régie d'énergie, et l'ensemble de ces tarifs-là – je n'ai pas les chiffres avec moi ici – on peut les consulter pour les comparer.

1040

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour la réponse.

1045

Monsieur Bouchard, votre deuxième question?

M. FRÉDÉRIC BOUCHARD :

1050

Ma deuxième question concernait les simulations visuelles du projet. On nous a présenté beaucoup de paysages très larges avec un ciel pâle, un petit brouillard, là, au fond des montagnes au loin, puis c'est un choix artistique qui était très intéressant, ça met en valeur le paysage local.

1055

Par contre, je constate que quand les images sont diffusées par les médias, autant sur les écrans, que, dans les trucs imprimés, ça rend la présence, le style graphique rend la présence des installations très difficile à percevoir, malgré le fait que les structures sont quand même imposantes à 200 mètres de haut.

1060

Alors, je me demande si on considère que c'est la meilleure représentation graphique pour que la population se fasse une idée juste de l'impact visuel final?

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Bouchard.

1065 Madame Fortin-Richard. Alors, la simulation?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1070 Oui. Bien, en fait, si vous me permettez, on pourrait remonter la simulation dont on a parlé tout à l'heure. Et puis ce qu'on a tenté de faire dans nos présentations des derniers jours, c'est : à chaque fois qu'on monte une simulation, on montre aussi une version, on noircit les éoliennes pour attirer l'œil pour être sûr de ne pas porter à confusion.

1075 Effectivement, les éoliennes sont de couleur blanche pour essayer de minimiser l'impact sur le paysage, donc c'est un peu l'inconvénient de l'avantage de les mettre blanches, on les voit moins bien dans les simulations visuelles, mais notre objectif reste de rendre les simulations visuelles plus représentatives possibles de l'impact réel.

1080 Donc, ce que l'on voit présentement à l'écran, c'est une capture d'écran qui a été faite à partir d'un outil que l'on appelle « une maquette 3D virtuelle ».

1085 Donc, c'est un outil qui a été utilisé lors des dernières portes ouvertes que l'on a faites en 2023. Ça a été fait à partir d'une photo satellite, donc, c'est pour ça que vous voyez du blanc au sol, c'est simplement un nuage qui était dans la photo satellite, ce n'est pas de la neige. Donc sur cette image-là, on voit la configuration à 71 éoliennes, donc celle qui a été présentée lors de la séance d'information publique du BAPE en 2023.

1090 À l'endroit où on se situe présentement, on est à 5 kilomètres, 4.9 kilomètres de l'éolienne la plus proche, et puis...

Est-ce qu'on pourrait passer? Oui.

1095 Donc, là, je vais simplement passer à l'image où on voit les éoliennes en noir simplement pour les mettre en évidence, là. Voilà. Ça s'en vient, excusez-nous.

1100 Donc, voilà. Ça, c'est la version où on voit les éoliennes noircies, donc, effectivement, elles sont beaucoup plus visibles si on les met en noir.

LA COMMISSAIRE :

Madame Fortin, juste une petite précision. La personne qui voit ça est en haut du mont Sainte-Anne?

1105

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui, excusez-moi.

1110

LA COMMISSAIRE :

O.K.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1115

C'est une information cruciale. On est effectivement en haut de l'Observatoire du Mont Sainte-Anne.

1120

Donc, c'est la même image que ce que l'on a mis dans l'étude d'impact au niveau de la simulation visuelle, sauf que, tout à l'heure, on nous avait demandé « Est-ce que ça considérait 83 éoliennes ou moins? » Donc, ça, c'est une version avec 71 positions. Ultimement, comme on l'a mentionné plus tôt, on aurait au final 57 éoliennes dans le paysage.

1125

J'ai également un autre outil que l'on pourrait vous montrer si c'est possible?

On a fait réaliser, à partir du même outil de la maquette 3D, une vidéo qui simule un skieur sur une piste de ski de fond avec les différents points de vue qu'il pourrait avoir. Est-ce que vous permettiez qu'on le présente?

1130

LA COMMISSAIRE :

Je pense que tout le matériel que vous avez en simulation visuelle est le bienvenu.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1135

Parfait. O.K. Parfait. La vidéo, donc voilà.

1140 Ce qu'on a fait dans le fond, c'est qu'on a demandé à WSP, qui a fait le reste du modèle, de simuler à partir de la montée Saint-Hilaire, de quoi le paysage aurait l'air. Donc, ce que vous venez de voir...

C'est parti un petit peu vite. Peux-tu faire pause Rosanne, s'il te plaît?

1145 Donc, ce que vous voyez, c'est le paysage qu'on verrait dans une piste de ski de fond. Évidemment, c'est toujours en forêt. Et puis, dans le fond, ce qu'on a demandé, c'est qu'on puisse enlever les arbres. C'est une fonction de la maquette, donc, on fait disparaître les arbres qui, dans la réalité, vont rester là, de façon à mettre en évidence où se situeraient les éoliennes dans le panorama.

1150 La majorité du temps, les éoliennes, elles se trouvent derrière la végétation, donc, il y a une visibilité limitée à partir d'endroits comme des pistes de ski de fond, contrairement au sommet du Mont Sainte-Anne où évidemment on a une vue en plongée sur le parc éolien, donc beaucoup plus dégagée.

1155 Donc, ce que vous allez voir au fur et à mesure de la vidéo, c'est des points d'intérêt. Ensuite, on retire les arbres pour vous montrer où sont les éoliennes, on les fait apparaître en noir. Et ensuite, on remet les arbres.

1160 Donc, ici, on se trouve sous la ligne électrique, ce qu'on voit présentement en fond d'écran, c'est le Mont-Ferréol. Donc, on est encore une fois sur la montée Saint-Hilaire, sous les lignes électriques d'Hydro-Québec. On voit qu'il y a des éoliennes au loin dans le panorama. Ceci dit, lorsque l'on remet les arbres, elles sont effectivement camouflées.

Donc, ce qu'on a fait, en fait, c'est qu'on a demandé à WSP de prendre des clips de la vidéo aux endroits où il semblait avoir une espèce de, un dégagement dans le paysage.

1165 Et puis cette vidéo-là est disponible sur notre site internet si jamais il y en a qui souhaite la regarder.

Donc, même chose ici, on arrive proche de l'intersection là où se trouve le pont Georges.

Dans quelques instants, on va s'arrêter et en retirer les arbres. On retire les arbres.

1170 Comme vous pouvez le voir, il y a des éoliennes dans le fond du panorama, donc, elles sont là. Ce sont les dimensions réelles, on parle d'éoliennes de 200 mètres, positionnées aux emplacements réels. Et, encore une fois, elles sont camouflées par la végétation.

1175 Là, on arrive à un endroit où il y a une éolienne qui serait visible à l'horizon à partir de la montée Saint-Hilaire. Donc, c'est un endroit qu'on a sélectionné parce qu'il y a une éolienne qui est visible à ce moment-là, il y en a d'autres qui sont cachées dans la végétation également.

1180

Puis on arrive tranquillement à l'extrémité, à la fin de la montée Saint-Hilaire, et puis, même chose, on peut voir, c'est un des endroits où on aurait une certaine visibilité à la toute fin. Donc, vous voyez au fond à droite, il y a deux éoliennes, une derrière l'autre, que l'on peut voir à certains moments, et c'est l'endroit le plus proche. En fait, on se trouve à peu près un kilomètre de l'éolienne la plus proche à cet endroit-là.

1185

LE PRÉSIDENT :

On vous demandera de déposer le lien.

1190

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

C'est déjà fait.

1195

LE PRÉSIDENT :

(inaudible) les autorisations.

1200

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui. Parfait. Alors on va aussi déposer une espèce de point par point pour répliquer un peu ce que j'ai dit pour que les gens puissent comprendre la vidéo comme il n'y a pas de son dedans.

1205

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1210

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Donc voilà, puis si vous le souhaitez, je peux également remonter les simulations visuelles qui ont été présentées dans la présentation originale.

1215

LE PRÉSIDENT :

Non, ce n'est pas...

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Ça va?

1220

LE PRÉSIDENT :

C'est parfait. Merci pour votre réponse.

1225

Merci à monsieur Bouchard pour ses deux questions.

M. FRÉDÉRIC BOUCHARD :

Merci à vous.

1230

LE PRÉSIDENT :

Nous allons inviter monsieur Martin-Pierre Lavigne.

1235

Alors, monsieur Marc-André Labelle va se préparer et il sera au téléphone.

M. MARTIN-PIERRE LAVIGNE

1240

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

1245

M. MARTIN-PIERRE LAVIGNE :

Bonsoir. Depuis hier, il y a beaucoup de citoyens qui sont venus parler de l'acceptabilité sociale du projet et qui ont proposé des compromis. Principalement enlever les 17 éoliennes dans la bande 3 kilomètres.

1250

L'argument principal qui a été servi par Boralex et Hydro-Québec pour refuser toute forme de compromis, c'était que les contrats avaient été déjà signés et que, c'est ça, ils ne pouvaient pas changer rien, parce qu'il allait y avoir des pénalités.

1255 Cet après-midi, le spécialiste, monsieur Faure, de Boralex, a affirmé que présentement, le projet exploitait l'ensemble du territoire à son maximum. C'est donc que, il n'y a aucun compromis qui a été fait sur la localisation et le nombre d'éoliennes dans le projet, et il n'y a aucune marge qui a été laissée justement pour ce genre de compromis là.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous invite à poser la question, s'il vous plaît.

1265 **M. MARTIN-PIERRE LAVIGNE :**

1270 La question, c'est : si les promoteurs avaient voulu vraiment considérer sérieusement l'acceptabilité sociale, est-ce que ça n'aurait pas été plus honnête comme démarche de tenir le genre de rencontre qu'on a en ce moment avant la signature des contrats, avant que les chemins soient construits, puis avant que tout le projet soit cané?

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre question.

1275

Madame Fortin-Richard?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1280 Je propose de faire une petite mise en contexte sur le processus qui nous a amenés au point où on est aujourd'hui, puis je laisserais Jean-François nous expliquer où on est, pourquoi on est rendu où on est rendu aujourd'hui dans le fond.

LE PRÉSIDENT :

1285

Brièvement, s'il vous plaît, parce que, quand même, vous l'avez largement expliqué aussi, hier. Donc, allez-y brièvement.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

1290

Bien, je vais y aller brièvement. Donc, Jean-François Jaimés d'Énergir, pour les partenaires.

1295 Donc, je remonte 15 ans en arrière, mais je ne prendrai pas 15 ans pour faire l'explication. Donc, évidemment, on a mis les premiers parcs en service, SB-2, SB-3, SB-4 en 2013, 2014, 2015, des projets qui ont été mis en service et qui ont généré une certaine fierté aussi dans la communauté que des retombées économiques positives qui ont mené ensuite à la mise en service du parc communautaire avec la MRC Côte-de-Beaupré.

1300 Ensuite, on a développé dans le Secteur – sud, donc le secteur qui est en question aujourd'hui, le parc SBX qui a participé à un appel d'offres pour l'exportation qui a été mis de côté en 2017. Puis dans le cadre de ce projet-là, il y avait eu aussi des consultations pour pouvoir expliquer à la population ce projet-là.

1305 Et ce projet ou ce secteur est un peu « rené » de ses cendres dans la mesure où, notre métier, c'est de faire du développement éolien. Donc, on s'est associé à ce moment-là en 2020 avec Hydro-Québec pour essayer de reproposer un nouveau parc éolien.

1310 Comme on l'a mentionné hier, à partir de 2021, des premières rencontres, les premières sessions d'information ont été élaborées. Et puis, le contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec a été signé, donc en en 2022. Et c'est suivi à ça, là, plusieurs autres rencontres et consultations publiques, rencontres avec des partenaires potentiels de la région.

1315 J'ajouterai que c'est assez... en fait, c'est très typique d'un développement éolien au Québec de vouloir signer tôt dans le développement un contrat d'achat d'électricité pour pouvoir justifier toutes les démarches qui vont suivre par la suite.

On a fait référence aux appels d'offres d'Hydro-Québec, c'est un peu la même situation, les contrats sont signés tôt dans le processus. Et puis, il y a des longues périodes de développement et de consultation et d'études environnementales par la suite.

1320 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

1325 Avez-vous une deuxième question?

Vous voulez compléter la réponse?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1330 Bien, j'aurais peut-être aimé aussi montrer le chemin qui a été fait depuis la première mouture du projet. Donc...

LE PRÉSIDENT :

1335 C'est déjà la ligne du temps que vous avez présenté hier.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1340 Non, mais depuis...

LE PRÉSIDENT :

1345 Non?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui, mais ça peut attendre si vous préférez, il n'y a pas de problème.

1350 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci beaucoup.

1355 Je vous remercie, monsieur.

LA COMMISSAIRE :

Il n'y avait pas une autre question?

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, il n'en a pas. Donc à moins que...

1365 Monsieur Lavigne, vous avez une deuxième question? Merci beaucoup.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on a monsieur Labelle au téléphone et on lui passe la parole pour ses deux questions ou une question si c'est seulement une qu'il a?

1375 Merci.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Oui, bonjour.

1380

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir.

1385 **M. MARC-ANDRÉ LABELLE :**

Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

1390

Oui, on vous entend bien, merci.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

1395 O.K., parfait.

Donc, dans le contexte où le dossier avance vite et les cartes semblent déjà jouées d'avance, et que plusieurs principes du développement durable ne semblent pas être respectés, alors, surtout de l'acceptabilité sociale, le patrimoine culturel, paysage, principe de précaution.

1400

Est-ce que le ministre de l'Environnement ou les instances gouvernementales seraient ouverts à étudier l'option d'envisager un moratoire dans vos recommandations finales?

LE PRÉSIDENT :

1405

Merci pour la question.

Madame Leclerc?

Mme JULIE LECLERC :

1410

Oui. Bien, en fait, le ministère peut faire des recommandations, puis a le pouvoir d'exiger certaines choses dans le décret, mais il faut garder en tête que c'est toutes les composantes de l'environnement qui vont être analysées, puis l'acceptabilité sociale en fait partie.

1415

Puis aussi, au final, il faut rappeler que le ministère n'autorise pas le projet, puis d'ailleurs, le projet n'est pas encore autorisé, ça va vraiment prendre un décret pour qu'il soit réalisé. Puis c'est plutôt une recommandation au ministre que le ministère fait, puis, ensuite, c'est le gouvernement qui va autoriser le projet.

1420

Mais pour ce qui est de l'acceptabilité sociale, peut-être que mon expert qui est présent dans la salle peut expliquer comment le ministère en tient compte dans son analyse.

LE PRÉSIDENT :

1425

Et expliquer aussi s'il y a des conditions qui sont associées au fait de...

Mme JULIE LECLERC :

1430

Oui, exactement. Donc, je l'appelle...

LE PRÉSIDENT :

... décréter le moratoire par rapport à des situations liées aux éoliennes.

1435

Mme JULIE LECLERC :

Bien, j'inviterais monsieur Jérôme Bérubé-Gagnon à venir.

LE PRÉSIDENT :

1440

Bonsoir.

M. JÉRÔME BÉRUBÉ-GAGNON :

1445

Bonsoir, Jérôme Bérubé-Gagnon au ministère de l'Environnement.

Peut-être juste me rappeler votre question, il y avait quand même plusieurs volets.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

1450 En fait, c'est juste une mise en contexte pour vous demander... Ah, oui, excusez-moi, Monsieur le Président, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

1455 Non, non, c'est juste la question qu'il faut rappeler : est-ce qu'il est possible pour le ministère de prendre un moratoire pour que des projets de ce genre-là ne se réalisent pas?

C'est ça?

1460 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, en fait, la question de base, c'était ça, mais est-ce que vous pouvez, du point de vue de l'acceptabilité sociale, peut-être faire aussi une petite mise en contexte pour le bénéfice de tout le monde?

1465 Qu'est-ce que c'est-ce concept-là? Comment ça s'évalue? Comment ça se modifie au fil du temps? Pour que les gens comprennent bien que ce n'est pas un consensus. Et je pense que ça ne se compare pas, fait que si vous pouvez élaborer, puis peut-être qu'ensuite, on reviendra pour la question du moratoire.

LE PRÉSIDENT :

1470 Mais vraiment très brièvement, parce que, on a déjà entendu des définitions, tout et tout, et puis, il y a eu des questions hier, et on a clarifié que ce n'était pas question de sondage, ce n'est pas le nombre de personnes qui intervient ou non.

1475 Donc, c'est déjà quand même assez bien établi et il faudrait être bref, s'il vous plaît, et revenir plus rapidement sur la question de moratoire.

M. JÉRÔME BÉRUBÉ-GAGNON :

1480 O.K. Bien, au niveau de l'acceptabilité sociale, effectivement, c'est un élément qui peut être pris en compte-là dans l'analyse des projets faite par le ministère de l'Environnement lorsqu'il s'agit d'un enjeu.

1485 D'un autre côté, on a plutôt recours à une analyse qui est basée sur un examen qualitatif des conditions de réalisation du projet qui doivent être mises en œuvre, idéalement, lesquelles auront été pensées, discutées, généralement convenues entre les différentes parties prenantes.

1490

Donc, au niveau de l'analyse, ça requiert de regarder les caractéristiques du milieu d'accueil, des conditions de réalisation du projet, ses retombées et ses impacts potentiels, qu'ils soient positifs, négatifs, toutes les mesures d'atténuation, de compensation, bonification qui seront impliquées, puis également du processus d'information puis de consultation qui a été mis en œuvre par l'initiateur notamment. Ça, c'est plus au niveau de l'analyse comme telle.

LE PRÉSIDENT :

1495

O.K. Et concernant le moratoire?

Mme JULIE LECLERC :

1500

Julie Leclerc, ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1505

Mme JULIE LECLERC :

Bien, concernant le moratoire, pour l'instant, je peux seulement dire qu'on est en phase de recevabilité, donc on a jugé l'étude d'impact recevable, on a toutes les informations pour penser à l'analyse environnementale du projet.

1510

Donc, je pense, un moratoire, je ne crois pas, mais il pourrait y avoir un avis qui dirait que le projet n'est pas acceptable si on en vient à ça, puis qu'il y a trop d'impact.

LE PRÉSIDENT :

1515

Merci, c'est assez clair. Merci aussi à vous.

Merci, monsieur Labelle. Je pense qu'on a fini avec Monsieur Labelle.

1520

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

Bien, j'avais ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

1525

Ah oui! Oui, oui, allez-y, vous avez une deuxième question.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

1530

Ça va? O.K. Parfait, merci.

Comment se fait ou comment est planifiée la répartition des redevances entre les municipalités de la MRC, et plus spécifiquement pour Saint-Ferréol?

1535

LE PRÉSIDENT :

Madame Fontaine-Richard?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1540

Je vais laisser Jean François répondre à la question.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

1545

Donc, Jean-François James. Donc, effectivement, comme je le mentionnais, il y a des redevances qui sont en discussion avec les communautés d'accueil, les discussions sont avec les MRC et les Premières Nations que j'ai mentionnées.

1550

Pour ce qui est des municipalités, Saint-Ferréol, ils sont représentés par via nos discussions avec la MRC. Donc, une partie donc du 80 millions de dollars va être, qui est sur l'ensemble de la durée du projet, donc ça représente entre 1 et 2 millions de dollars par année. Ces redevances-là vont être en partie distribuées via les MRC.

M. MARC-ANDRÉ LABELLE :

1555

C'était ma question spécifiquement pour Saint-Ferréol, sur le 1.5 à 2 millions séparé avec les municipalités de la MRC, qu'il y en a huit municipalités, plus les Premières Nations.

1560

C'est quoi, le modèle de répartition de cette redevance-là?

LE PRÉSIDENT :

1565

On va s'adresser à la MRC pour voir comment c'est redistribué.

Monsieur Guillot?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

1570

Oui. Jean-François Guillot pour la MRC. Monsieur le Président, en fait, je vais vous expliquer comment fonctionne actuellement le Fonds de développement régional de la MRC, alors qui pourrait servir de base pour les redevances à venir.

1575

Donc, actuellement, il y a un fonds de développement régional qui a été mis en place par le Conseil de la MRC, qui est constitué de toutes les maires des municipalités locales du territoire auquel, c'est pour les investissements dans les infrastructures, notamment en immobilisations à caractère régional.

1580

Donc, à titre d'exemple, le Fonds a servi notamment pour la construction de centres de loisirs, de terrains sportifs, de centres communautaires. Donc, ça c'est un élément.

1585

Puis ça peut servir aussi pour des programmes d'aide à des organismes du milieu. Donc, par exemple, on a participé à la fondation de l'hôpital pour une unité prothétique. On a aussi fourni de l'aide d'urgence pour la Tablee 138. Et il y a aussi des dons et commandites pour des organismes du milieu.

Donc, c'est des exemples que je vous donne auxquels peuvent servir les redevances que pourrait recevoir la MRC

LA COMMISSAIRE :

1590

Juste une petite précision, monsieur Guillot. Ça fait beaucoup dans toutes sortes de domaines, comment vous faites pour prioriser?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

1595

Effectivement, ça fait beaucoup. On a un règlement qui édicte une procédure à suivre. Il y a des comités d'analyse qui regardent les demandes qui sont soumises à la MRC, et c'est en fonction des plans d'action et des planifications territoriales qui ont déjà été mis en place.

1600 À titre d'exemple, on a un plan de développement durable des collectivités dans lequel il y a un
plan d'action spécifique pour différents domaines, que ça touche l'agriculture, la culture, le
communautaire. On a aussi un plan d'action pour l'économie et l'emploi, donc, il faut que ça rencontre les
critères des planifications qui ont été mises en place par la MRC.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Guillot.
Merci à monsieur Labelle aussi pour ses deux questions.

1610 **M. MARC-ANDRÉ LABELLE :**

Merci. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1615 Merci, au revoir. Bonne soirée.

1620

Mme CHANTAL VERDON

LE PRÉSIDENT :

Je vais inviter maintenant Chantal Verdon.

1625 **Mme CHANTAL VERDON :**

Bonsoir.

1630 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

Mme CHANTAL VERDON :

1635 Ma première question : je comprends que Boralex fait ce qu'il peut avec des données qui ne sont
pas toujours disponibles, mais qu'a fait et que prévoit faire la MRC et la Municipalité de Saint-Ferréol – en
toute transparence, évidemment – pour démontrer une volonté de consulter les citoyens, d'aller chercher

1640 l'acceptabilité sociale par des sondages, des référendums pour le quantifier, de préserver notre patrimoine et pour mitiger les impacts de ce gigantesque projet et jamais vu?

Parce que ce n'est pas des « un petit peu plus grosses éoliennes », on s'entend que c'est des mégaéoliennes de 200 mètres et plus.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Mme CHANTAL VERDON :

1650 Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1655 C'est à priori le travail de l'initiateur de... Bien, ils ont dit, comment ils l'ont fait.

On va quand même diriger votre question à la MRC.

1660 Que faites-vous pour que le projet soit inséré le plus harmonieusement possible dans son milieu avec une adhésion qui soit celle des citoyennes et citoyens?

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

1665 En fait, c'est une question quand même large, je vais répondre du mieux que je peux, dans le sens que ça fait quand même depuis 2005, je fais un peu un retour en arrière sur la planification que je vous expliquais au niveau du développement durable. Donc, depuis 2005, que la MRC est impliquée dans le développement éolien du territoire, suite aux études qui avaient été produites par le MERN sur le potentiel et le gisement éolien.

1670 Suite à ça, il y a eu beaucoup de consultations qui se sont faites depuis 2010, notamment au niveau des collectivités. On a consulté plus de 100 organismes du territoire. On a un schéma d'aménagement qui en découle aussi, pour lequel il y a eu des consultations publiques sur les affectations, les activités et les usages qui sont exercés sur le territoire.

1675 Plus récemment, bien, on a participé à toutes les rencontres publiques, les séances d'information aux portes ouvertes. On a rencontré les acteurs du milieu avec l'initiateur de projet. On est aussi disponible pour répondre aux questions des citoyens. On a rencontré des citoyens ponctuellement depuis 2021 pour

répondre à des questions ou des préoccupations d'ordre réglementaire ou d'ordre par rapport aux investissements qui sont faits dans la communauté.

1680

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la réponse.

1685

Mme CHANTAL VERDON :

Ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

1690

Oui, allez-y.

Mme CHANTAL VERDON :

1695

Elle s'adresse à la mairesse de Saint-Ferréol qui, je pense, n'est pas représentée ce soir.

Alors, la mairesse de Saint-Ferréol a mentionné dans les médias qu'il y avait 1.7 kilomètre entre les éoliennes et la plus proche piste de ski de fond ou de vélo de montagne.

1700

Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est sa vision dans l'aménagement du territoire du mont Sainte-Anne, incluant ce 1.2 kilomètre restant avec les limites du parc du Mont Sainte-Anne. J'aimerais ça, avoir sa vision.

LE PRÉSIDENT :

1705

Bien, merci pour la question. La Commission va prendre la question en délibéré. On a prévu que, effectivement, si nous avons des questions qui sont reliées aux enjeux qui sont examinés ici, qu'on pourrait les envoyer à un certain nombre de personnes-ressources, dont la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. Donc, ce sera fait.

1710

Mme CHANTAL VERDON :

Parfait, merci.

1715

LE PRÉSIDENT :

1720 Merci beaucoup.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1725 Est-ce que je pourrais apporter une précision sur la grosseur des éoliennes? Juste pour que tout le monde ait la même information.

LE PRÉSIDENT :

1730 Oui, vous pouvez.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

 Ce n'était peut-être pas tout à fait clair, ce que j'ai mentionné tantôt, là.

1735 **LE PRÉSIDENT :**

 Vous pouvez, oui.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1740 Je voulais simplement faire le comparatif entre les éoliennes existantes et les éoliennes planifiées. Les éoliennes existantes ont une hauteur de nacelle qui peut aller jusqu'à 98 mètres alors que les nouvelles, les éoliennes planifiées pour le projet Des Neiges sud, ça irait jusqu'à, en fait, ce serait 120 mètres. Donc, on parle de 20 mètres de différence au niveau de la nacelle. C'est plus au niveau de la longueur des pales qui a une différence un petit peu plus significative. C'est simplement pour mettre la différence de grandeur.

1745 La hauteur totale serait effectivement de 200 mètres et ça se compare à une hauteur totale d'environ 140 mètres pour les éoliennes précédentes. Donc, on ne parle pas du triple de la hauteur. C'est juste pour mettre les choses en perspective.

1750 **LE PRÉSIDENT :**

1755 O.K. Merci. Merci pour le complément que vous avez apporté.

Mme NYNON LESSARD

1760

LE PRÉSIDENT :

Lessard, Nynon?

1765

Bonsoir.

Mme NYNON LESSARD :

Bonsoir. Nynon Lessard – un peu plus fatiguée.

1770

Le décret exigeait que le comité de suivi soit impliqué dans le traitement des plaintes. Le promoteur a mentionné cet après-midi que le schéma de traitement des plaintes qu'il avait soumis au BAPE avait été remplacé par un processus en 2015 qui n'implique plus le comité de suivi, alors que ce comité était supposé être une courroie d'information entre les citoyens et la compagnie.

1775

Alors, dans notre processus de plainte, il a été impossible d'assister aux séances, impossible de s'adresser aux membres, les comptes-rendus des rencontres étaient gardés confidentielles.

1780

Alors, ma question : est-ce que le ministère laisse les décrets se faire modifier comme ça au gré des désirs des promoteurs ou les changements sont étudiés avant d'être acceptés?

LE PRÉSIDENT :

1785

Madame Leclerc?

Mme JULIE LECLERC :

Oui. Julie Leclerc, ministère de l'Environnement.

1790

Bien, normalement, dès qu'il y a une modification à une condition de décret, il faut passer par un processus de modification du décret au complet. Une condition ne peut pas être modifiée comme ça.

Mme NYNON LESSARD :

1795

Donc, vous aviez reçu leur demande de modification?

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Oui?

1800

Mme NYNON LESSARD :

Excusez-moi, monsieur Lanmafankpotin.

1805

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

1810

J'aimerais apporter une précision. L'ensemble des conditions du décret ont été respectées dans le cadre du comité de suivi des parcs existants. Donc, le comité a été informé de l'ensemble des plaintes. Leur nom, le nom des membres de comité sont disponibles sur le site Internet, les citoyens peuvent les contacter, le cas échéant. Il n'y avait pas d'obligation de publier les comptes-rendus de réunion dans le décret.

1815

Les comptes-rendus ont été rédigés dans une perspective de compte-rendu pour les gens qui étaient présents, donc de les divulguer par la suite? Il manque de contexte, donc, ce n'est pas quelque chose qu'on a souhaité faire pour ne pas porter à confusion.

1820

Par contre, pour le comité de liaison qui s'en vient pour les parcs futurs, on prévoit de rendre l'ensemble des comptes-rendus publics au fur et à mesure.

Ceci dit, ils vont être rédigés dans cette optique-là avec l'ensemble du contexte pour faciliter la compréhension de quelqu'un qui n'aurait pas assisté au comité de suivi.

1825

Donc, je veux simplement clarifier que l'ensemble des conditions de décret ont été respectées et n'ont pas changé.

1830

LE PRÉSIDENT :

O.K. Est-ce qu'il y a une question particulière qui serait abordée dans le décret selon vous, ça n'a pas été publié?

1835

Mme NYNON LESSARD :

1840 Non. Là, je n'ai pas d'autres questions par rapport au décret, mais je voulais savoir : est-ce que le fait de demander la production de documents, c'est une question? Je peux demander la production de documents sans perdre ma deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

1845 Je n'ai pas compris. Pourquoi vous voulez demander la production?

Mme NYNON LESSARD :

1850 Bien, en fait, je voudrais demander la production de... que le promoteur produise certains documents pour... parce que nous, on a rencontré une différence entre le décret présenté et le fonctionnement au fil de notre plainte.

1855 Donc, j'aimerais ça que le promoteur fournisse le registre de toutes les plaintes et les rapports sur les plaintes, la liste chiffrée de toutes les commandites octroyées depuis 2012, le mandat du comité de suivi dont celui du décret initial et son rôle dans le traitement des plaintes.

J'aimerais que ce document soit produit par le promoteur pour vous...

LE PRÉSIDENT :

1860 Oui. Merci, on a bien compris.

Mme NYNON LESSARD :

1865 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1870 Et maintenant, le processus d'examen qui est fait par le BAPE, je pense que c'est à la Commission de voir si les informations dont nous avons besoin sont suffisantes ou non.

Mme NYNON LESSARD :

1875 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Et en ce moment, il me revient de voir si on a besoin d'informations complémentaires, de documents, à ce moment, on le demandera.

1880

Mme NYNON LESSARD :

D'accord.

1885

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

Mme NYNON LESSARD :

1890

Oui.

Dans le traitement des plaintes, le promoteur engage des sous-traitants, liés par des ententes de confidentialité, pour faire des études. Le promoteur détermine lui-même les paramètres et communique les données qu'il désire sans que rien ne puisse être vérifié de manière indépendante.

1895

Est-ce que le ministère pense que cette façon de procéder est crédible?

Et, en passant, pour cet après-midi, j'avais oublié que le ministère de l'Envi... nous avons soumis une plainte au ministère de l'Environnement qui n'a pas été mentionnée ici cet après-midi, et le ministère de l'Environnement est venu à la maison faire des tests de son, mais il n'avait pas l'équipement adéquat comme monsieur, votre collègue l'avait affirmé. Et donc, ils nous ont référé, nous avons dû nous tourner vers Boralex pour l'étude de cette plainte.

1900

Donc, ma question : est-ce que le ministère pense que cette façon de procéder est crédible, celle de laisser le promoteur gérer la plainte et ses paramètres, et ceux qui étudient, font les études?

1905

LE PRÉSIDENT :

1910

O.K. Donc, une fois encore, c'est lié au son.

Mme NYNON LESSARD :

Oui, toujours.

1915

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vais laisser madame Leclerc répondre à ça.

1920 **Mme NYNON LESSARD :**

Oui, mais c'est ma dernière intervention.

1925 **LE PRÉSIDENT :**

1930 Mais je voudrais quand même rappeler que nous avons examiné vraiment, on a exploré la question du son en long et en large. Nous avons eu beaucoup d'experts qui nous ont répondu au meilleur de leur connaissance. Et je pense que nous avons suffisamment d'informations maintenant pour apprécier vraiment l'impact lié à ça et toutes les questions de gênes.

Alors, je souhaiterais vraiment que, puisque nous avons déjà suffisamment d'informations, que nous laissions aussi le temps à d'autres personnes d'intervenir sur d'autres enjeux.

1935 **Mme NYNON LESSARD :**

Oui, alors...

LE PRÉSIDENT :

1940

Personnellement, je pense, et je pense que ma collègue est d'accord, la Commission ne prendra plus vraiment de questions liées au son. Nous l'avons traitée de long en large.

1945 Cependant, pour la question que vous avez posée, madame Leclerc va répondre et il n'y aura plus d'autres questions sur le son. On l'a vraiment traitée de long à l'âge.

Mme NYNON LESSARD :

1950 Mais, là, ce n'est pas une question sur le son, c'était une question sur la bonne foi de la compagnie.

LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça que je dis qu'elle va répondre à votre question liée à la plainte.

1955 **Mme NYNON LESSARD :**

Parfait. Oui. Et la bonne foi aussi, oui, par rapport à la plainte.

LE PRÉSIDENT :

1960

Merci.

M. BRUNO DUPRÉ :

1965

Oui. Bruno Dupré, ministère de l'Environnement.

Pour répondre spécifiquement pour la question de la plainte, la plainte a effectivement été déposée. La vérification a été faite par le Contrôle environnemental du Québec, puis elle a été validée et traitée, jugée et traitée, la plainte.

1970

Donc, par rapport au spécifique de l'équipement qui a été étudié ou du protocole qui a été utilisé, je n'ai pas les détails de...

LE PRÉSIDENT :

1975

Ça va. Mais, est-ce que quand la plainte est traitée, est-ce qu'il y a un mécanisme de reddition de compte à ceux qui se sont plaints par rapport à une question ou à une autre pour qu'au moins, le citoyen qui s'est plaint de quelque chose soit rassuré que sa plainte a été traitée à sa juste valeur?

1980

M. BRUNO DUPRÉ :

La réponse rapide, ça serait oui, mais je ne peux pas vous donner le détail, faudrait que je m'assure avec le contrôle environnemental de la manière que c'est transmis au plaignant.

1985

J'aimerais peut-être ajouter un petit élément d'information pour le bénéfice de la Commission. On pourrait déposer le document, le ministère de l'Environnement avait fait la demande à l'INSPQ pour préparer un document qui s'intitule « Effets sur la santé liés aux bruits des éoliennes, dérangements et perturbations de sommeil, revues des connaissances », qui a été publié en 2022. Puis peut-être qu'il a déjà été mentionné ou déjà consulté, mais je pense que ça vaudrait la peine de le mentionner et de le déposer. Donc, on va le déposer comme document.

1990

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1995

M. BRUNO DUPRÉ :

Merci.

2000

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2005

LA COMMISSAIRE :

Madame Leclerc, je voudrais seulement revenir sur l'intervention de madame Lessard.

Madame Lessard a demandé si la façon de faire que le promoteur embauche un consultant, paye les études et, au niveau des plaintes, revient vous voir ensuite avec ça; est-ce que vous êtes à l'aise?

2010

Est-ce que pour vous, ce processus-là qui est quand même assez courant amène des enjeux d'éthique ou vous considérez que tout le monde le fait de bonne foi?

2015

M. BRUNO DUPRÉ :

Bruno Dupré, ministère de l'Environnement.

Juste par rapport à ça. Le traitement de la plainte en soi a été fait par le ministère de l'Environnement. Puis, de ma compréhension, c'est les plaignants qui n'étaient pas satisfaits des résultats, qui ont demandé que des mesures supplémentaires soient prises auprès de l'initiateur. Je m'excuse si j'ai mal compris le processus, mais c'est ma compréhension.

2020

De manière générale, ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui va engager des consultants pour faire ce type d'études là, mais on peut l'engager... on peut le faire lorsque des équipements ou des protocoles sont moins familiers.

2025

Ceci dit, je vais faire la vérification pour m'assurer de ce qui a été fait dans ce cas particulier là, puis je pourrai donner les précisions par rapport à ça à la Commission.

2030

LE PRÉSIDENT :

Donc, voilà les réponses. Et comme il y aura des compléments qui vont être apportés, ça va être rendu public. De toutes les façons, vous aurez accès à ça.

Mme NYNON LESSARD :

2035

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

2040

Merci.

Mme NYNON LESSARD :

2045

Monsieur le Président, mon mari va venir poser des questions sur le son...

LE PRÉSIDENT :

Non.

2050

Mme NYNON LESSARD :

Je pense que, ce soir, nous avons... depuis le début, nous avons apporté des éléments nouveaux et on a passé beaucoup de temps sur la bande de 3 kilomètres et que monsieur Louis Vézina a répété plusieurs fois les mêmes informations. J'espère qu'ils vont avoir le même traitement que nous.

2055

LE PRÉSIDENT :

Mais ce serait avec grand plaisir que la Commission va recevoir votre mémoire.

2060

Mme NYNON LESSARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2065

Et autour de ce mémoire, là, en ce moment, on va discuter.

Mme NYNON LESSARD :

2070

D'accord. Mais le monsieur de l'INSPQ n'a pas transmis des informations justes et vous allez empêcher mon mari de rectifier les informations.

LE PRÉSIDENT :

2075 Non, on ne l'empêche pas du tout. Je pense que la question avait été vraiment largement explorée et vous avez constaté que, quand on a repris, par poser des questions sur ça, c'était devenu déjà redondant? C'est les mêmes réponses quand nous avons commencé à ce moment.

Mme NYNON LESSARD :

2080 Non, mais l'étude qu'il a invoquée, monsieur Gauthier, c'est une étude qui... les conclusions qu'il en a tirées, ce n'est pas celles que mon mari a lues et il voudrait rectifier.

LE PRÉSIDENT :

2085 Exactement, c'est dans la deuxième partie de l'audience publique, c'est possible pour votre mari d'apporter maintenant sa position. Et, hier, lorsque...

Mme NYNON LESSARD :

2090 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2095 ... nous avons discuté avec lui, il avait dit qu'il allait soutenir son argumentation par des données...

Mme NYNON LESSARD :

2100 C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

... et nous étions d'accord avec ça.

2105 Donc, oui, ce serait vraiment avec plaisir que nous allons recevoir ce mémoire, et une fois que le mémoire va être fait, parce que, en ce moment-là, la Commission va discuter directement avec vous ou avec votre mari pour clarifier ces différentes positions et va essayer de faire évoluer l'analyse à ce sujet-là.

Mme NYNON LESSARD :

2110 Bon. Merci, vous avez été très patient avec moi.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, c'est normal. Je vous remercie. Bonne soirée.

2115

M. PIERRE-YVES LABRIE

LE PRÉSIDENT :

J'appelle monsieur Pierre-Yves Labrie.

2120

Bonsoir.

2125

M. PIERRE-YVES LABRIE :

Bonsoir.

2130

Alors, ma première question : si on se fie sur le site internet de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, elle dit qu'elle se distingue par son accès direct à la nature, par la multitude d'activités qu'on peut pratiquer comme le ski, la motoneige, le vélo de montagne, la randonnée, raquette, et cetera.

2135

Cet environnement procure aussi une qualité de vie qui est exceptionnelle, ça distingue Saint-Ferréol-les-Neiges, puis ça permet un accès particulier aux amateurs d'air pur et les grands espaces.

2140

Sur quelle base pouvez-vous nous rassurer que l'avantage concurrentiel de Saint-Ferréol-Les-Neiges, ce pour quoi les gens viennent s'y établir et y pratiquer de nombreuses activités ne sera pas dérangé?

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question.

2145

Je vais, avec beaucoup de prudence, envoyer la question à la MRC. Parce qu'on n'a pas invité la MRC de... la municipalité, pardon, de Saint-Ferréol-les-Neiges. On a prévu leur envoyer des questions par écrit, mais puisque vous êtes là, vous avez posé la question, nous allons l'envoyer à la MRC de la Côte-de-Beaupré.

2150

M. JEAN-FRANÇOIS GUILLOT :

Oui, Monsieur le Président. Jean-François Guillot, MRC Côte-de-Beaupré.

2155

Je répondrais deux éléments suite à ce qu'on a déjà répondu, soit la MRC ou soit l'initiateur de projet, par rapport à la revue de littérature qu'on a trouvée, par rapport à l'attractivité du territoire pour des activités récréotouristiques ou des stations de ski, à l'effet que, il n'y a pas de preuves où il n'y a pas d'éléments qui nous indiquent jusqu'à maintenant que dans d'autres secteurs ou dans d'autres régions du Québec, que ça a un impact significatif sur l'attractivité d'une destination comme le mont Sainte-Anne, par exemple. Ça, c'est le premier élément.

2160

Deuxième élément, au niveau de l'évaluation foncière, on faisait référence aussi à la revue de littérature du MAMH ou du MAMO qui avait été faite en 2016. Il y a eu une actualisation 2022, pour lequel il y n'a pas d'étude au Québec, mais pour lequel il y a des recherches qui ont été faites ailleurs, aux États-Unis notamment, à l'effet également qu'il n'y avait pas statistiquement des éléments qui pouvaient justifier une baisse de variation de la valeur foncière.

2165

Nous, on constate, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, qu'il existe déjà des parcs éoliens sur la Seigneurie de Beaupré et au niveau de la valeur foncière des propriétés depuis 2009, je le mentionnais tantôt, il n'y a pas eu de variation à la baisse, au contraire, on est un territoire qui demeure attractif de par sa nature notamment, mais pour d'autres raisons aussi, qui fait que la valeur foncière ne diminue pas depuis près de 15 ans maintenant.

2170

LE PRÉSIDENT :

2175

Merci, monsieur Guillot.

M. PIERRE-YVES LABRIE :

2180

Merci.

Pour ma deuxième question, je voudrais savoir : comment ce projet s'intègre avec les plans de développement qui ont été mis de l'avant pour revitaliser le parc du mont Sainte-Anne?

2185

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous préciser la nature des plans?

2190

M. PIERRE-YVES LABRIE :

2195 L'opérateur actuel a des plans d'investissement pour revitaliser les installations et le territoire, que ce soit l'opérateur actuel ou celui qui pourrait prendre la suite éventuellement dans le futur.

LE PRÉSIDENT :

2200 Oui? Madame Fortin-Richard.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2205 Oui, en fait, l'ensemble des infrastructures en lien avec le parc éolien va se situer à l'extérieur des limites du territoire du pourtour du Mont Sainte-Anne. Donc il y n'a pas de – comment dire? – « d'interférence » de l'un à l'autre.

2210 Donc la présence du parc éolien ne va pas empêcher la pratique d'activités qui se font présentement ou qui pourront se faire dans le futur ni la construction de nouvelles infrastructures comme des nouvelles pistes de ski de fond, par exemple, ou d'autres investissements.

On a également eu plusieurs conversations avec l'opérateur actuel du Mont Sainte-Anne et du pourtour du mont Sainte-Anne, ils n'ont pas soulevé de préoccupations par rapport au projet dans sa forme actuelle.

2215 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci.

2220 Je voudrais vous rassurer aussi que la Commission a prévu, elle est en train de faire des contacts avec la RCR pour lui poser aussi des questions pour clarifier cet aspect-là.

M. PIERRE-YVES LABRIE :

2225 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Qui est aussi un aspect de préoccupation pour nous.

2230 Et merci d'avoir évoqué la question.

M. PIERRE-YVES LABRIE :

Merci.

2235 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Est-ce que je peux me permettre de rajouter un petit point?

2240 RCR nous a mentionné une volonté également de contribuer à rajouter du matériel dans l'Observatoire au sommet de la montagne, donc, c'est un des aspects sur lesquels on pourrait contribuer – bien, contribuer? – « collaborer » avec RCR pour amener, dans le fond, des panneaux d'interprétation du parc éolien au sommet de l'Observatoire.

2245 Donc, c'est aussi une façon d'intégrer les activités du parc avec les développements futurs ou la condition actuelle du territoire.

LE PRÉSIDENT :

2250 Merci pour le complément.

Est-ce que Monsieur Guillot aurait quelque chose à compléter? C'est bon, ça couvre. Merci beaucoup.

2255 Alors, je prends un intervenant, et puis, après ça, après la réponse, on va se donner quand même une pause de 15 minutes avant de revenir.

M. HANS MOREAU

2260

LE PRÉSIDENT :

Alors, mon prochain intervenant, monsieur Hans Moreau.

2265 **M. HANS MOREAU :**

Bonsoir. Alors, j'ai compris ce que vous avez dit, mais...

LE PRÉSIDENT :

2270 Je suis très heureux que vous ayez compris.

M. HANS MOREAU :

2275 C'est bien. Mais en vertu des, disons des « valeurs du BAPE », je demanderais l'équité, le respect, le droit d'être pleinement entendu, je demanderais juste à poser mes questions, puis vous jugerez si c'est les mêmes questions, puis si vous voulez les adresser ou pas.

LE PRÉSIDENT :

2280 Tout à fait. C'est pour ça que vous êtes invité et (inaudible)

M. HANS MOREAU :

2285 Non, mais c'est parce que ça va avoir rapport au son, là, faut s'y attendre un petit peu.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

2290 **M. HANS MOREAU :**

O.K.

2295 Monsieur Gauthier a reconnu un peu plus tôt que les plaintes en rapport aux basses fréquences sont réelles et que, d'un autre côté, on cherchait à les expliquer. Monsieur Gauthier a affirmé que dans l'état des connaissances actuelles que les infractions seraient une mauvaise explication pour essayer de comprendre les causes du dérangement, les problèmes de santé.

2300 Il citait le rapport de l'Anses, comme appui de ses dires. Je ne sais pas s'il aurait des recherches plus précises, parce que moi, ce que j'ai pu lire dans le l'Anses, c'est ça, c'est : « *Il n'existe aucune recherche qui se soit focalisée sur les effets sur la santé des infrasons ou des sons de basse fréquence émis dans l'environnement et, plus particulièrement, produit par les éoliennes. Le faible nombre – non, je vais aller plus loin – il n'est actuellement pas possible de conclure quant à l'impact du bruit des éoliennes sur la santé.* » O.K.

2305

LE PRÉSIDENT :

La question?

2310 **M. HANS MOREAU :**

S'il n'y a pas, s'il n'y a aucune étude, qu'il n'est pas possible de conclure, comment est-ce qu'il peut affirmer que les infrasons, c'est une mauvaise explication? O.K.?

2315 Je vais passer à l'autre.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

2320

M. HANS MOREAU :

Parfait.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, hier, il a répondu à plusieurs reprises exactement à la même question...

M. HANS MOREAU :

2330

O.K.

LE PRÉSIDENT :

2335 ... posée de la même façon. Et donc, comme je l'ai dit...

M. HANS MOREAU :

Mais ce n'est pas exact... en tout cas.

2340

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, comme je l'ai dit, la Commission a vraiment bien exploré cette question-là.

2345 **M. HANS MOREAU :**

O.K. (inaudible)

LE PRÉSIDENT :

2350

Nous avons écouté toutes les expertises, nous avons écouté aussi l'initiateur, et nous avons recherché différentes façons d'améliorer la pratique actuelle.

2355

Est-ce que des gens pourraient participer par exemple à des études? Encore que, on ne peut pas les obliger à le faire. La démonstration a été faite et il n'existe pas de ligne directrice, non plus, il n'y a pas d'outils disponibles aujourd'hui à l'étape actuelle des recherches dans le domaine, donc, on a vraiment déjà aplani ce champ-là.

M. HANS MOREAU :

2360

O.K.

LE PRÉSIDENT :

2365

Donc, je vous inviterais à poser votre deuxième question.

M. HANS MOREAU :

2370

Je vais faire la deuxième rapidement.

Donc, il a aussi affirmé plus tôt qu'il n'y avait pas de manque de données absolues, que des études avaient été menées, parce que des riverains se plaignent de problèmes et que des gens ont imaginé des mécanismes et qu'il n'y avait pas d'études qui ont été faites pour appuyer l'existence de ces mécanismes.

2375

Je ne sais pas si Monsieur Gauthier connaît l'existence des recherches de Alex Salt qui a étudié ces mécanismes en plusieurs recherches.

2380

Monsieur Gauthier a dit précédemment que concernant les résidences permanentes, il ne devrait pas y avoir, selon la littérature qu'il a consultée, qu'il ne devrait pas y avoir suffisamment d'infrasons et qu'on serait probablement sous les seuils de perception.

2385

On constate qu'on n'est pas dans les certitudes, là, pour ce qui est d'un expert. Donc si on n'a pas les calculs que je vous ai demandés cet après-midi pour connaître l'intensité produite par l'ensemble des parcs éoliens, comment est-ce qu'on peut affirmer ça, qu'il ne devrait pas, qu'on ne devrait pas s'inquiéter? Moi, je m'inquiète un petit peu.

Voilà. Merci. Et merci de ne pas répondre.

LE PRÉSIDENT :

2390

Merci beaucoup. Et puis, on est très content, parce que vous avez cité un certain nombre d'études. Bien, probablement que vous allez amener ces études-là en soutien à votre mémoire pour éclairer davantage le travail que nous sommes en train de faire et on vous remercie beaucoup pour ça.

2395

M. HANS MOREAU :

Assurément.

LE PRÉSIDENT :

2400

Donc, on attend en deuxième partie (inaudible)

M. HANS MOREAU :

2405

On s'entend qu'on est quand même dans le flou, qu'il n'y a pas beaucoup d'études, donc on ne peut pas affirmer des choses (inaudible)

LE PRÉSIDENT :

2410

Mais quand on rentre dans l'incertitude, c'est de l'idéologie qu'on fait...

M. HANS MOREAU :

2415

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

... et on est dans le domaine de la science...

2420

M. HANS MOREAU :

Parfait, donc...

LE PRÉSIDENT :

2425

... et il y a toujours une part d'incertitude.

M. HANS MOREAU :

2430 Alors, j'attends toujours les mesures que je vous ai demandées cet après-midi pour l'intensité, ça, c'est important.

LE PRÉSIDENT :

2435 Merci beaucoup, monsieur Moreau.

 Alors. Je demande votre indulgence pour qu'on prenne une pause de 15 minutes et on sera de retour pour reprendre avec notre liste. Merci à vous.

2440

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

2445

LE PRÉSIDENT :

 Bonsoir à nouveau. Donc, nous voici de retour. J'avais dit au début que cette séance pourrait être l'ultime séance et on constate effectivement qu'on est déjà quand même passé à travers l'essentiel.

2450

 Et donc, le registre est fermé. Nous prendrons les personnes qui se sont inscrites, on va les écouter. Il y aura aussi d'autres compléments d'information qui vont être apportés par les personnes-ressources et l'initiateur. Et puis on va se donner rendez-vous pour la prochaine fois.

2455

M. FRANCIS FLYNN

LE PRÉSIDENT :

2460

 Alors donc, sans plus tarder, je voudrais demander à Monsieur Flynn de se rapprocher de la table des intervenants.

 Bonsoir Monsieur Flynn.

2465

M. FRANCIS FLYNN :

Bonsoir.

2470

Alors, juste en préambule, quand vous dites, là, je suis comme un petit peu déçu, je n'étais pas passé, je ne pouvais pas me mettre sur la liste pour revenir, parce que des questions, j'en ai quand même cinq ou six, puis ce n'est pas nécessairement toutes des choses qui ont été vues.

2475

Alors, là-dessus, je trouve que c'est un peu difficile, il n'est quand même pas si tard que ça. Alors, ça aurait été intéressant qu'on puisse au moins aller à plus de questions. En tous les cas. Je vous laisse à ça à votre discrétion, mais... en tout cas.

2480

Donc, je vais revenir sur la question des redevances. Alors, là, on parle de 80 millions ou un chiffre de cet ordre-là. Est-ce qu'on parle, si je prends 80 millions, je le divise par 30? Est-ce qu'on parle d'à peu près un 2 600 000 par année? Comment on calcule ça? Comment est-ce que ce montant-là est indexé?

2485

Parce que je fais toujours la comparaison entre les décrets du gouvernement pour l'éolien où on dit c'est 5000... pour les projets de 2021, c'est 5800 \$ du mégawatt, pour les projets qui s'en viennent après, bien, c'est ceux qui viennent là, on parle dans les décrets de 6200 \$ du mégawatt et toujours indexé.

Alors, ici, la question que je pose dans un premier temps, c'est : à savoir de quoi on parle exactement?

2490

Deuxièmement, en sous-question à celle-là, c'est : lorsqu'on choisit d'aller en appel d'offres, on décide de soumissionner sur un projet qui va en appel d'offres et non un projet privé comme on peut voir aujourd'hui où on a beaucoup de misère à avoir des informations sur les coûts et tout. Ce que je veux amener là-dedans, à chaque fois que je sors de mon sujet je... Bon, bien...

2495

Ah oui! Donc, c'est les montants. Et ce n'est pas tout à fait... C'est que les montants vont être versés à la MRC ou aux municipalités réceptrices.

2500

Là ici, ce que j'ai entendu ce soir, c'est que là, on n'a plus juste un côté, dans ce cas ici, si le projet avait été soumissionné et gagné dans un appel d'offres, la MRC aurait pu avoir 5800 \$, à peu près, du mégawatt, selon, peut-être, l'année, je ne voudrais pas... mais c'est de cet ordre-là. Excusez-moi, je n'ai pas le chiffre juste, mais je pense que l'ordre est assez grand.

LE PRÉSIDENT :

2505

D'accord.

M. FRANCIS FLYNN :

2510 Là, aujourd'hui, avec le processus qu'on a là, on vient peut-être de séparer la poire en deux. Si on le divise entre les trois bandes autochtones, plus nous autres, est-ce que c'est... la question est très importante, parce que le montant de redevance, au lieu de passer de 2.6 millions par année, indexés, je ne sais pas, vous me répondez, on va parler plutôt de 1. 2 ou 1.3, ce n'est plus la même chose lorsqu'on divise en plus en six municipalités au prorata.

2515 Alors, c'est quand même important. Et c'est un sujet qui, à mon avis, dans la décision, peut-être pas pour la Commission, mais pour les gens de la région, pour les élus de la MRC qui, j'imagine, sont bien conscients de ça, et on peut accepter actuellement, par le processus qui a été mis en place, que le choix qu'a fait Boralex et Hydro-Québec, d'avoir des redevances qui sont beaucoup plus faibles. Alors, j'aimerais qu'on me précise, si je me trompe, ça va me faire plaisir de vous dire que je me suis trompé.

2520

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, monsieur Flynn.

2525 Donc, on va demander à l'initiateur de clarifier ces questions de redevances avec vous et tout ce qui est lié aussi à son indexation.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2530 Donc, je vais laisser la parole à Jean-François Jaimés qui a participé à toutes les discussions de nature commerciale avec les différentes parties prenantes.

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

2535 Donc, merci pour la question, monsieur Flynn. Ça fait plaisir de pouvoir éclaircir jusqu'à la limite de ce que je peux révéler aujourd'hui, là, les détails.

Ce que je commencerais par dire, c'est que votre ordre de grandeur est exact. Donc, effectivement, dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, il y a des redevances qui sont prévues.

2540

La précision que j'aimerais amener, c'est que les sommes qui sont prévues ne sont pas spécifiquement pour les MRC, mais vraiment pour les communautés d'accueil. Donc, c'est effectivement ce que, nous, on souhaite offrir pour ce projet-ci, donc des redevances de l'ordre de grandeur que vous prévoyez. Vous avez mentionné pour les communautés d'accueil, donc effectivement. Il va y avoir un partage.

2545

Et puis quant à la nature de l'indexation, bien, effectivement, c'est le détail qui n'est pas encore... je ne veux pas rentrer dans ce détail là ce soir, là; mais, essentiellement ça fait partie des éléments qui sont prévus dans les règles d'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution aussi, donc, c'est tenu en compte dans nos discussions avec les MRC.

2550

LA COMMISSAIRE :

Mais, soyons précis, ça va être indexé?

2555

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

Oui, effectivement, il y a des prévisions pour l'indexation.

LE PRÉSIDENT :

2560

Monsieur Flynn?

M. FRANCIS FLYNN :

2565

Alors, sur ce, quand même, alors je vous crois, puisque vous êtes quand même là, mais j'ai bien lu, peut-être pas dans le dernier décret, mais les décrets, peut-être, les plus anciens, c'était vraiment, c'était dans le territoire d'une municipalité ou dans le territoire de la MRC.

2570

Je ne sais pas, je vais sûrement aller revoir les décrets, parce que, moi, c'est ce que j'ai lu dans ces décrets-là. Alors, je ne sais pas, mais c'est, en général, ce n'est pas la communauté d'accueil, ce n'est pas... je n'ai jamais vu ce terme-là, c'est « municipalité » ou « MRC ». Donc, la tarte, elle va à cet endroit-là. Si ce n'est pas ça, on verra. Mais à ce moment-là le choix qu'on a pris aujourd'hui, la MRC, les promoteurs, bien, c'est qu'on vient peut-être de séparer la tarte en deux, là. Peut-être, je ne sais pas le niveau.

2575

En tout cas. Mais j'aimerais quand même que peut-être monsieur Jaimes revienne sur cet aspect-là, effectivement, si c'est la communauté d'accueil?

2580

Et sur cet aspect-là, pourquoi inventer un processus d'indexation quand il est déjà prévu dans ces décrets-là, on peut utiliser la même chose. Si on veut le changer, ça serait de se demander « en faveur de qui on le change, le processus d'indexation? » Alors, sur ce, si on pourrait...

2585 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., c'est noté.

2590 **M. FRANCIS FLYNN :**

... avoir l'information et revenir là-dessus s'il y a lieu? À moins que vous soyez absolument certain de votre réponse.

2595 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Fortin-Richard? Avez-vous d'autres éléments d'éclaircissement à apporter par rapport à...

2600 **M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :**

Bien, brièvement, simplement pour dire, donc oui, il y a de l'indexation qui est prévue, et puis c'est un projet particulier qui n'est pas soumis dans un appel d'offres, donc, effectivement, c'est pour ça que les discussions sont longues avec les communautés d'accueil, les MRC, les Premières Nations.

2605 Tous ont des souhaits d'avoir des participations et des redevances, donc, on essaie de conjuguer avec les différentes réalités de nos communautés d'accueil.

M. FRANCIS FLYNN :

2610 Donc c'est un peu le point faible de votre processus face aux municipalités, là.

LE PRÉSIDENT :

2615 Merci beaucoup. Donc, votre opinion est la bienvenue en deuxième partie d'audience. Donc, on attend votre mémoire à ce propos.

M. FRANCIS FLYNN :

2620 Est-ce que monsieur Jaimes peut revenir sur la notion de... sur les décrets, vu qu'ils doivent quand même (inaudible)

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est votre deuxième question?

M. FRANCIS FLYNN :

2625

Non, non, non. C'est juste que tantôt j'ai demandé la réponse, j'ai demandé : est-ce qu'il peut tout simplement confirmer que c'est les communautés d'accueil qui sont visées dans les décrets gouvernementaux, ce n'est pas le projet, ou ce sont la MRC ou les municipalités dans lesquelles les éoliennes sont installées?

2630

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que, pouvez-vous nous nous sortir le libellé du décret pour éclairer monsieur Flynn?

2635

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

Alors, deux éléments. Donc, le décret ne s'applique pas à notre cas spécifique, mais donc, on pourra vérifier, puis faire la recherche pour sortir les décrets qui sont une forme de comparable, là.

2640

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci. Monsieur Jaimes.

2645

Bien, on comprend. On comprend que, dans le cas précis de ce projet-là, c'est les communautés qui sont visées et ils entrent dans une dynamique de négociation particulière en fonction des spécificités de chaque communauté. Ils entrent dans une dynamique de négociation avec ces communautés-là. Donc, on le comprend, ils l'ont dit à plusieurs reprises. Je pense qu'on peut...

2650

M. FRANCIS FLYNN :

En tout cas, c'est le choix qui a été fait avec les conséquences qui en découlent. On est d'accord sur ça?

2655

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question, monsieur Flynn.

2660

M. FRANCIS FLYNN :

Ma deuxième question.

2665 Dans le fond, on a parlé beaucoup de retombées économiques. Le projet est actuellement beaucoup mieux connu. Dans le fond, on connaît la puissance des éoliennes, on doit même, je pense que le fournisseur, on a compris que le fournisseur avait été identifié.

2670 J'aimerais savoir, c'est une question dans le fond sur : où va l'argent de ces choses-là? Les éoliennes, elles se sont produites au Canada? En Europe? Puis ça représente combien de l'investissement? Les pales, tout ce système-là pour enfin voir, comprendre les retombées économiques qu'il va y avoir au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. C'est une première des choses.

2675 Et voir aussi, parce que, là, il y a différents équipements là-dedans, et localement, si on exclut les emplois qui pourraient être engagés, bien, on comprend qu'avec la nouvelle mobilité du gouvernement que le gouvernement veut adopter, la *Loi sur la mobilité*, les entrepreneurs vont arriver, vont être d'autant plus justifiés avec leurs employés, et d'autant plus que ce sont des employés qui sont, je comprends, spécialisés.

Donc, on va retrouver les emplois de journaliers, de camionneurs, ces choses-là qu'on va retrouver. Alors, ce que j'aimerais savoir, c'est exactement quelles sont les retombées à Saint-Ferréol...

2680 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

2685 **M. FRANCIS FLYNN :**

... de la construction? Bien, Saint-Ferréol? Non, je vais...

LE PRÉSIDENT :

2690 Bien, vous faites toutes les échelles. Au niveau du Québec? Maintenant, après, au niveau de...

M. FRANCIS FLYNN :

2695 Je vais limiter l'aire de ça à Saint-Ferréol, les municipalités de l'est de la MRC. Je parle de Sainte-Anne-de-Beaupré, je parle de Beaupré, je parle Saint-Ferréol, Saint-Joachim et Sault, et l'autre, là, que j'ai... Je vais prendre un verre d'eau parce que là...

LE PRÉSIDENT :

2700 Madame Fortin-Richard?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Je vais laisser Jean-Frederick répondre à la question.

2705

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

Oui. Merci, monsieur Flynn, pour la question.

2710

Monsieur le Président, donc, juste pour ramener un petit peu, puis je vais la découper en deux morceaux.

2715

Pour les travailleurs de la construction, oui, il y a des employés spécialisés, surtout dans la gestion et le montage, mais, de façon générale, surtout dans le bassin de la Capitale-Nationale, beaucoup de travailleurs de la construction vont pouvoir être là.

2720

Dans les parcs précédents, Allen avait été l'entrepreneur qui avait fait le plus de travaux de chemin ou autre, venait de la Côte-de-Beaupré. Donc, on peut voir qu'il y a beaucoup de... Je n'ai pas d'enjeu de penser qu'il y aura beaucoup de machinerie, beaucoup de travailleurs qui viendront du bassin local pour la construction, à part quelques employés spécialisés tels que les grutiers pour le montage ou choses de même. Ça, c'est la première partie de la question.

2725

Si je reviens après sur, en construction même, on parle d'un investissement de 1 milliard de dollars. Environ la moitié, donc 1/2 milliard de dollars va être liée à la construction du projet en lui-même. Donc là, quasiment à 100%, ça va être des investissements purement québécois liés à la construction.

2730

L'autre moitié, vous avez raison, c'est à peu près, c'est tous les équipements autres comme transformateurs, éoliennes et ainsi de suite.

2735

Si je prends l'exemple des éoliennes, c'est un marché mondial où il n'existe pas de manufacturiers québécois d'éoliennes, il existe une chaîne sous-manufacturière québécoise qui peut faire des tours d'acier, qui peut faire des pales, comme vous l'avez mentionné.

2740

Nous, dans nos appels d'offres et dans nos discussions avec l'ensemble des turbiniens, puis l'ensemble des partenaires, nous avons des chartes d'approvisionnement responsables à prix et compétence quasi égale, on peut même se permettre d'avoir un premium, on va toujours favoriser l'achat local.

Donc, dans nos discussions avec l'ensemble des fournisseurs, on leur demande toujours de considérer un exemple comme Marmen pour les tours d'acier ou comme LM Wind Power pour les pales à Gaspé.

Donc, ça, ça fait partie vraiment du point, mais je voudrais ramener que la première des choses, c'est qu'il y a 1/2 milliard sur le milliard d'investissements qui va être généré au Québec et en grande partie dans la Côte-de-Beaupré et la Capitale-Nationale.

2745 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon?

2750 **M. FRANCIS FLYNN :**

Bien, ça me... Je vous dirais que je ne suis pas nécessairement satisfait, parce que je n'ai pas les réponses plus précises. J'aurais aimé avoir un ordre de grandeur au niveau de la question des turbines, ces choses-là.

2755 Là, on me dit « Oui, on va les chercher, on va regarder ». En fin de compte, je n'ai pas la réponse à ce que j'espérais.

LE PRÉSIDENT :

2760 Est-ce que vous avez d'autres détails sur les prix? Et puis quand vous avez fini de lui répondre, par exemple, moi, je m'intéresse à tout ce qui est lié au démantèlement, par exemple.

Parce que vous avez donné un ordre de grandeur en parlant de demi-milliard, par exemple, pour la construction, il y a une partie aussi qui a été créée pour autre chose.

2765

Si j'ai un montant total d'un milliard, qui est le coût du projet, qu'est-ce qui est prévu pour le démantèlement? On va revenir dessus, mais je laisse d'abord la priorité à monsieur Flynn.

2770 **M. FRANCIS FLYNN :**

Dans les contrats gouvernementaux, je veux dire, « dans les appels d'offres », on fixe un minimum de retombées économiques au Québec, 60%. Dans le cas ici, est-ce qu'Hydro-Québec, l'acheteur, a fixé au promoteur un minimum de contenus québécois? C'est peut-être un secret?

2775 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Vézina?

2780

M. LOUIS VÉZINA :

Oui. Louis Vézina, Hydro-Québec.

2785

Dans la négociation du contrat, il a été mentionné qu'on désirait faire en sorte que le projet ait un maximum de retombées au Québec et dans les communautés locales. Alors, à ce niveau-là, c'est l'information que je peux vous donner.

LE PRÉSIDENT :

2790

Et le maximum?

M. LOUIS VÉZINA :

2795

Il y n'a pas de chiffre précis. Et autre chose, c'est, encore une fois, ça fait partie des clauses du contrat qui sont confidentielles.

LE PRÉSIDENT :

2800

Qui déterminent ça.

Merci.

Auriez-vous quelque chose à compléter? Non? C'est bon.

2805

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

2810

Bien, si je peux me permettre, je pense que les derniers appels d'offres, c'est un minimum de 50% qui est demandé. Puis moi, ce que je peux vous amener, c'est que je suis pas mal certain qu'on va dépasser ce 50% de contenu québécois pour le projet.

M. FRANCIS FLYNN :

2815

Je vais valider...

LE PRÉSIDENT :

Non.

2820 **M. FRANCIS FLYNN :**

... puis je vais vous revenir indépendamment de la Commission sur ça, parce que j'ai lu les deux décrets et... en tout cas, peut-être. De ce temps ici, je peux me tromper, là.

2825 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Flynn. En tout cas, vous m'offrez l'opportunité de revenir sur la question du démantèlement.

2830 Qu'est-ce qui est prévu, à peu près, comme montant? En tout cas, je ne veux pas un chiffre précis à ce stade, moi, mais je voudrais savoir comment le démantèlement est pris en compte dans le coût global du projet puisque vous parlez souvent de démantèlement, au cas où le projet ne serait pas reconduit au terme des 30 ans de son exploitation.

2835 **M. JEAN-FREDERICK FAURE :**

Merci, Monsieur le Président, pour la question.

2840 En fait, d'un point de vue de démantèlement, ce n'est pas pris en compte dans le 1 milliard d'investissements.

2845 Par contre, nous, nous avons pris l'engagement dans l'étude d'impact de démanteler, si le projet n'était pas reconduit, de démanteler l'ensemble des installations. Quand on dit « démanteler l'ensemble des installations », c'est : on enlève les éoliennes, on arase la fondation jusqu'à un mètre en dessous du sol. On laisse le béton, parce que c'est considéré comme une roche inerte rendue là. On retire les câbles des chemins, donc, vraiment, on remet, on prend l'engagement de remettre le site dans un état qui permet aux peuplements forestiers de reprendre leurs places.

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je comprends, je comprends très bien. Donc, dans le montant d'un milliard, il n'y a rien, en tout cas pour l'instant, qui est prévu pour le démantèlement.

2855 Mais est-ce que, il y a quand même des garanties financières qui sont constituées, un peu comme ça se fait dans les projets miniers, ou bien, est-ce que vous envisagez constituer, on va dire, des garanties financières que vous dégagéz annuellement, et advenant le cas où vous serez obligé de faire le démantèlement, que vous utilisez cette garantie-là pour le faire?

2860 Parce que, quand même, il y a déjà des expériences qui ont montré que, parfois quand il y a des problèmes au niveau des initiateurs, les projets ne sont pas effectivement démantelés. Donc. Dans votre cas, est-ce que vous envisagez ou vous avez constitué des garanties financières à cette fin-là?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2865 On va devoir prendre la question en délibéré, s'il vous plaît, on n'a pas la réponse à vous fournir pour le moment.

LE PRÉSIDENT :

2870 O.K. Merci. C'est bon.

Merci, monsieur Flynn.

M. FRANCIS FLYNN :

2875 Il n'y a pas d'autres personnes en arrière, puis...

LE PRÉSIDENT :

2880 Si si, il y en a en arrière.

M. FRANCIS FLYNN :

2885 Ah, il y en a? O.K. S'il y en a, je ne peux pas discuter avec ça, là.

LE PRÉSIDENT :

J'ai une belle brochette devant moi.

2890 **M. FRANCIS FLYNN :**

O.K. C'est correct, à ce moment-là, je suis d'accord.

LE PRÉSIDENT :

2895 J'ai une belle brochette. J'ai voulu juste vous faire une fleur!

M. FRANÇOIS TRUDELLE

2900

LE PRÉSIDENT :

François Trudelle.

2905

Bonsoir.

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

2910

Bonsoir à tous.

Monsieur le Président, je ne sais pas si vous allez accepter ma question. J'avais une question au sujet de la simulation sonore. Je sais qu'on a parlé beaucoup du son, je ne parle pas du passé, je ne veux pas parler de l'impact sur les individus ou quoi que ce soit, mais...

2915

LE PRÉSIDENT :

Allez-y avec votre question.

2920

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

Je vous remercie.

2925

Donc, peut-être commencer par une petite anecdote personnelle. Il y a de ça plusieurs années, j'étais dans La Forêt Montmorency, une journée magnifique d'hiver, je fais du ski de fond, et j'entends un bruit d'avion, un bruit très important, au point où je me demandais s'il n'y avait pas un avion qui était en péril et en train de tomber. Et je regarde d'abord presque au niveau du sol et je monte, et je monte, et c'est un avion qui était en approche pour Montréal que j'entendais, comme s'il était tout près.

2930

Donc, mon point ici, c'est que souvent, quand on parle d'impact de son, c'est sûr qu'il y a certaines règles ou certaines limites acceptées, mais il y a aussi le fait que si on est dans un endroit où il n'y a pas beaucoup de sons ou le son est très bas, un son additionnel peut-être perçu très facilement.

2935

Donc, quand je regarde la simulation, on voit presque partout à la limite de la propriété ou du projet, ou même dans certains cas à l'extérieur on voit des niveaux de son de 30, 35 dBA, peut-être même 40, et je me demandais si au niveau de la...

2940 Bon, la simulation a été faite et je suppose avec les éoliennes les plus grosses, on a des 7 mégawatts pour lesquels il n'y a peut-être pas beaucoup d'histoires, mais quand même.

2945 Donc, est-ce que la simulation a été faite de façon appropriée? Et aussi, est-ce que dans le projet, le promoteur a mesuré le niveau de son actuel à la limite de la propriété et voir si les éoliennes pourraient être perçues par le public qui utilise les sites en périphérie de la propriété où sera développer le projet éolien.

LE PRÉSIDENT :

2950 O.K., merci. En tout cas, votre question porte sur le bruit audible, oui, on peut clarifier celui-là. Je vais l'adresser, parce qu'il y a deux volets.

Est-ce que ce travail a été fait?

2955 Madame Fortin-Richard va répondre à ça. Et on demandera aussi au ministère, c'est quoi? Quelle est la validité de la modélisation qui a été faite? Puisque votre question... Jusqu'à quel point, on peut considérer que le travail qui a été fait en termes de mesures est fiable?

Donc, on laisse d'abord madame Fortin-Richard répondre et, ensuite, on viendra à madame Leclerc.

2960 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

2965 Donc, en fait, oui, la simulation sonore qui a été faite originalement dans l'étude d'impact prenait en considération les niveaux sonores maximaux des modèles d'éoliennes qui étaient considérés à ce moment-là.

Et puis, on a demandé à PESCA Environnement de mettre la simulation à jour dans les dernières semaines, donc pour prendre en considération les 71 positions potentielles qui restaient.

2970 Si vous le souhaitez, après, je pourrai peut-être faire la capsule optimisation pour vous montrer les différences. Parce que je lance des chiffres, là, « 83 », « 71 ».

2975 Donc, cette simulation-là a été mise à jour avec les niveaux attendus pour les turbines qui ont été choisies. L'ensemble des paramètres de modélisation sont des paramètres qui ont été pris de façon prudente. Donc, on considère, par exemple, toutes les éoliennes qui fonctionnent à pleine capacité, que le vent se dirige vers le point récepteur de tous les points, ce qui, physiquement...

LE PRÉSIDENT :

2980 Avez-vous la simulation pour qu'on ait une idée?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

2985 Oui, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

Comme ça, vu l'illustration qui l'accompagne, ça nous permet d'avoir une meilleure visibilité.

2990 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Ça s'en vient. Je vais poursuivre en attendant.

2995 Et puis on a également considéré... donc, dans le fond, c'est les paramètres et standards qui nous sont demandés dans les simulations pour s'assurer qu'on ne sous-estime pas l'impact. Donc, c'est-ce qui avait été fait. Mais il n'y a pas vraiment de différence notable entre la première version de la simulation et celle qui a été mise à jour.

3000 Donc, on va l'avoir à l'écran prochainement.

Ce qui est très différent entre un son comme un avion et un son qui provient des éoliennes, c'est que la signature spectrale d'une éolienne n'est pas fondamentalement différente des bruits ambiants, même dans un milieu forestier tranquille.

3005 Donc, c'est très différent des sons comme un avion ou comme un camion, comme des sons avec impact, donc, les sons d'éoliennes maximaux vont être produits également en période normalement venteuse.

3010 Et c'est à ce moment-là aussi que les bruits ambiants sont généralement les plus élevés en milieu forestier. Donc, on va entendre plus le vent dans les feuilles, le vent dans les branches, et, donc, ça camoufle en bonne partie le son provenant des éoliennes.

3015 Ceci dit, c'est possible que dans certaines conditions spécifiques, puis à certains moments, surtout lorsque, par exemple, des amateurs de plein air sont à l'arrêt, c'est sûr que quand on bouge, on entend moins, mais à l'arrêt, possible que ce soit perceptible de certains endroits, mais ça serait sur un petit

nombre de tronçons, par exemple, des pistes de ski de fond qui s'approchent très très près de la Seigneurie de Beupré. Avec le vent, oui, dans le bon sens, et cetera.

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

3020

Qui mentionnait aussi les... ce que j'ai lu dans les documents qui ont été déposés, il y a eu certaines analyses de sons qui ont été faites, je pense, en 2013 ou 2016, mais il y avait seulement quatre ou cinq points de mesure, donc, est-ce qu'il y a d'autres points de mesure qui ont été mis en place?

3025

Est-ce qu'il y aura d'autres points de mesure qui seront développés pour établir, ce que j'appellerais « la base » en termes de son dans le secteur?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3030

Donc, je crois qu'on fait référence à l'ambiance sonore de référence. Donc, c'est une étude qui a été faite pour établir quel est le niveau de base.

3035

Cette étude-là sert, en fait, à établir quel est le critère de la note d'instruction, bien, en fait, le critère sonore à respecter. Donc, si les niveaux ambiants avaient été très élevés, la norme qui se serait appliquée, si, mettons, ces sons avaient été plus élevés que ce que la norme nous demande de respecter...

LE PRÉSIDENT :

3040

Je pense que la question porte sur les points sensibles.

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

Les points sensibles.

3045

Vous m'avez – comment dire? – « expliqué ce qui a été fait », et je comprends, mais est-ce qu'il y a eu d'autres mesures ou est-ce que vous allez faire d'autres mesures pour vraiment établir la base?

3050

Ça veut dire, si on parle à la limite de la propriété, je suis en en ski de fond, par exemple, est-ce que, si le son ambiant est de 28 db, en temps normal, si l'éolienne est à 34, 35, je vais l'entendre comme il faut, là.

3055 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Comme je le mentionnais, c'est possible que dans certaines conditions spécifiques, ce soit audible. Puis, dans le fond, l'étude de référence qui a été faite nous a permis d'établir des niveaux de référence minimum et maximum sur une heure.

3060

Donc, ça a été fait à quelques endroits, là, effectivement, dans la zone de projet qui est relativement uniforme. Donc, il n'y a pas forcément de grosses différences d'un secteur à l'autre, et puis ça montre des niveaux de bruits ambiants maximaux de jour entre 30 et 45 db à peu près. Ça, c'est les maximums. Les minimums sont effectivement plus faibles.

3065

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

Minimum? 20, 25? Ou...

3070 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Entre 25 et 38. Oh non, je ne suis pas dans la bonne... entre 28 et 35 pour ce qui est des minimums. Donc, on est quand même très très proche du son maximal prévu par une simulation avec tous les paramètres maximaux avec 71 éoliennes alors que, dans la réalité, il y en aura 57.

3075

Donc, encore une fois, c'est possible que certains sons soient entendus.

Sachez aussi que, juste pour donner un niveau de référence, le son de 40 dbA, c'est ce qui correspond à peu près au bruit ambiant dans une maison la nuit. Donc, avec les systèmes de ventilation, le réfrigérateur et ces choses-là. C'est juste pour donner un niveau d'appréciation de ce que ça signifie.

3080

Et puis il y a seulement, dans le fond, les deux pistes que l'on voit à l'écran en rouge et en bleu iraient dans ces niveaux entre 30 et 40 db.

3085 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, je me tourne du côté du MELCCFP.

M. BRUNO DUPRÉ :

3090

Oui. Bruno Dupré, ministère de l'Environnement.

3095 Juste pour mentionner que pendant la phase de recevabilité, on a posé des questions à un initiateur justement par rapport à l'étude de climat sonore de base, de climat sonore initial, notamment par rapport au fait si elle était toujours considérée comme étant valide, étant donné la mise en exploitation des parcs éoliens.

3100 Depuis cette étude de base, l'initiateur a fourni des réponses qui ont été jugées recevables et notamment soumis des documents en question par rapport à ça. Donc, je voulais mentionner ça, mais je demanderais peut-être à notre expert en climat sonore, Hamed Chaabouni, de venir peut-être préciser les paramètres d'évaluation des modélisations et notamment en ce qui concerne aussi les normes de la note d'instruction.

LE PRÉSIDENT :

3105 S'il vous plaît?

M. HAMED CHAABOUNI :

3110 Oui. Bonjour. Hamed Chaabouni du ministère de l'Environnement.

3115 En fait, concernant la modélisation, nous, on demande que l'initiateur, il fasse la simulation avec les pires conditions, et réellement, c'est difficile que ça produit, voire impossible, qu'avec tous les paramètres qui favorisent la propagation de son vers le récepteur.

Oui, on compare ça avec les niveaux sonores de la note d'instruction. Ça veut dire, un climat sonore acceptable, ça veut dire pas qu'on n'entend pas le bruit. On peut entendre, mais un niveau qui n'est pas dérangeant. Quand on parle 40, 45 db, c'est des niveaux vraiment très faibles.

3120 La voix humaine est à peu près environ 55 db quand deux humains, ils parlent qu'à un mètre, on mesure 55 db. Donc, quand on parle de 40, 45, c'est des niveaux qui... 45, c'est recommandé par l'OMS, donc, c'est des niveaux assez faibles.

3125 Puis, en plus, tout ce qui est simulation contient des hypothèses, des approximations. Donc, il y a des chances qu'il y ait certaines erreurs ou certaines marges d'erreur; donc, pour cela, ça existe les suivis sonores, les quatre suivis sonores qu'on exige pour valider la simulation.

LE PRÉSIDENT :

3130 Mais est-ce qu'il y a des exigences sur les récepteurs sensibles, le nombre, les questions de distance, est-ce qu'il y a des exigences particulières liées à ça?

M. HAMED CHAABOUNI :

3135 C'est dans la note d'instruction, selon le zonage qu'on spécifie, l'initiateur doit mesurer dans son rapport, il l'a fait déjà, des mesures de bruit initiales qu'on appelle « Bruit résiduel avant-projet ».

3140 Puis, avec ces niveaux-là, il va déterminer c'est quoi le niveau à respecter. Si le climat sonore est très calme, inférieur aux limites qui est exigé par le zonage dans la note d'instruction, il peut monter avec le niveau sonore jusqu'à les limites qui sont inscrits dans la note d'instruction.

Sinon, si c'est l'inverse, le climat sonore initial est plus bruyant que le niveau décrit dans la note d'instruction, alors, on lui permet de faire le même niveau qui est déjà existant.

3145 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

3150 Merci.

Je pense que ça nous ramène toujours à l'acceptabilité sociale.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

3160 Je pense que c'est toujours la clé de toutes ces discussions-là.

3165 Est-ce qu'on trouve ça acceptable d'avoir un bruit de 40 décibels dans une zone récréotouristique ou est-ce qu'on préfère avoir quelque chose égal à ce qu'on a aujourd'hui qui est possiblement plus bas?

LE PRÉSIDENT :

3170 Mais, c'est pour ça qu'on dit, l'initiateur est en train de mettre en place un dispositif d'harmonisation pour continuer, parce que l'accessibilité sociale, ce n'est jamais un résultat, c'est toujours un processus.

Et d'après ce qu'on a compris des réponses qu'ils ont apportées, c'est qu'ils continuent de travailler à ça. Et le processus n'est pas terminé, là, même par rapport aux mesures telles qu'on a compris. Donc, il y a encore des étapes à franchir.

3175 Alors, avez-vous une deuxième question?

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

3180 Oui, j'ai une autre question. Cette fois-là, c'est au sujet de ce qu'on pourrait appeler « la pollution visuelle ». J'ai cru comprendre que, compte tenu de la hauteur des éoliennes, il y aura une obligation d'installer un feu, une lumière, sur chaque éolienne ou sur plusieurs des éoliennes durant la nuit pour des questions de sécurité, aviation, des choses du genre. On peut même envisager que, lorsqu'il y aura du vent, les éoliennes vont tourner, ce qui pourrait créer un effet stroboscopique.

3185 Donc je me demandais : est-ce qu'il y a eu des analyses, est-ce que ça a été partagé avec la population? Et est-ce que vous avez des choses additionnelles que vous pouvez nous mentionner à ce sujet-là?

LE PRÉSIDENT :

3190 Merci.

Madame Fortin-Richard?

3195 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

3200 Effectivement, Transports Canada impose l'installation de balises lumineuses sur les éoliennes pour tous les parcs éoliens. Donc ça, ce n'est pas nouveau, ça n'a... Bien, ça dépend de la taille de l'éolienne, mais dans tous les parcs éoliens, ceux existants, ceux qu'on planifie, les parcs éoliens d'envergure, elles ont toutes des balises lumineuses pour assurer la sécurité aérienne.

3205 Donc, le nombre et la position exacte des balises lumineuses sont déterminés par Transports Canada. Mais étant donné les distances entre les éoliennes, dans le cas d'un projet comme celui-ci avec des éoliennes de dimension d'environ 7 mégawatts, on peut s'attendre à ce que la majorité des éoliennes aient des balises lumineuses.

On n'a pas de simulation visuelle qui existe en ce moment sur une photo. C'est très difficile d'avoir un rendu photo adéquat de quelque chose qui est lumineux.

3210 Ceci dit, sachez que, on est en train de travailler avec le même fournisseur, WSP, qui nous a fourni la maquette 3D, pour tenter d'intégrer la question des balises dans ce modèle-là. Donc là, malheureusement, on n'a pas réussi à avoir l'outil en place pour ce soir, mais c'est quelque chose qui pourrait être montré et peut être déposé plus tard à la Commission lorsque l'on aura l'information sous la main sous forme vidéo.

3215 Il y a des bémols à apporter. Ce n'est pas un outil qui est parfait, mais ça pourrait permettre de montrer de quoi ça pourrait avoir l'air.

3220 Sachez aussi que l'on est conscient du fait que ça peut être une préoccupation et qu'on regarde différentes, bien, en fait, une méthode d'atténuation qui est maintenant acceptée par Transports Canada, qui est de mettre un gradateur sur les balises lumineuses, ce qui permet d'en diminuer l'intensité lorsque la visibilité est bonne, et donc, ils n'ont pas besoin de mettre la lumière maximale quand il n'y a pas de brouillard, par exemple.

3225 Donc, on est en train d'étudier la possibilité de mettre ces systèmes-là sur les éoliennes de façon à limiter le plus possible l'impact sur le visuel de nuit.

LE PRÉSIDENT :

3230 O.K. Merci. La Commission...

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

3235 Juste, un point d'information. La municipalité de Saint-Ferréol...

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

3240 **M. FRANÇOIS TRUDELLE :**

La Municipalité de Saint-Ferréol, un point d'information, n'a pas de luminaires de rue pour minimiser la pollution par la lumière la nuit, donc, c'est sûr que c'est une préoccupation des gens du milieu.

3245 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

On entend et puis on prend note, puis on va continuer à travailler sur le dossier, pouvoir fournir l'information la plus adéquate possible.

LE PRÉSIDENT :

3250

O.K. Donc. C'est ça, la Commission prend acte à ce que toutes ces informations complémentaires là vont être apportées et seront déposées. Et, bien entendu, elles seront rendues publiques pour que vous puissiez avoir ces compléments que vous demandez.

3255

Cependant, on va demander quand même à Monsieur Gauthier s'il avait un complément à apporter sur cette question.

Monsieur Gauthier?

3260

M. MATHIEU GAUTHIER :

Oui. Merci, Monsieur le Président. Mathieu Gauthier de l'INSPQ.

3265

Donc, dans la revue de littérature qu'on a faite, on n'a pas juste regardé le bruit, il y avait d'autres aspects, puis il y avait aussi l'aspect des balises lumineuses, puis le dérangement ou la nuisance qui pouvait être associé à ça, là, autre que l'aspect visuel.

3270

On n'a pas approfondi extrêmement la question, mais il existe une littérature scientifique qui analyse à quel point ça peut être un facteur qui affecte le dérangement des gens face à non seulement moduler le dérangement par rapport au bruit ou être une source de dérangement en soi, puis donc affecter la qualité de vie des gens.

3275

Puis il existe des mesures d'atténuation qu'on dit, comme l'initiateur disait « des gradateurs », ou la synchronisation des feux aussi pour avoir un effet sur la perception que la population peut en avoir, surtout quand il y en a plusieurs qui sont visibles.

3280

Sinon, sur l'autre aspect de la question qui est amenée vers le citoyen, sur les ombres mouvantes, c'est un aspect qu'on a regardé aussi. Il y a beaucoup moins d'études qui ont été faites sur les zones mouvantes que sur le bruit, mais ça semble, de ce qu'on voit de la littérature récente qui a été faite sur le sujet, que c'est une source de dérangement pour la population, un peu au même titre que le bruit.

3285

Donc, plus les gens sont exposés, plus ils vont avoir tendance à se dire fortement dérangés par les zones mouvantes. Puis évidemment, c'est une exposition qui varie en fonction du temps.

Puis à part l'aspect dérangement, il y a aussi l'aspect d'inquiétude qui peut y avoir en lien avec les gens qui souffrent d'épilepsie photosensible. Donc, lorsque les pales de l'éolienne se trouvent entre eux puis le soleil, bien, il peut y avoir cette ombre mouvante là, puis selon la fréquence de clignotement, s'il y

avait plusieurs pales en même temps qui étaient relativement proches d'une personne, ça pourrait y avoir un risque, là, pour les gens qui souffrent d'épilepsie photosensible donc.

3290

Mais, en général, si les éoliennes sont assez distancées, puis qu'il n'y a pas l'ombre de plusieurs éoliennes qui va faire en sorte que la fréquence de clignotement va augmenter, puis atteindre les seuils pour avoir des effets, il n'y a pas d'inquiétude à avoir de ce côté-là.

3295

LE PRÉSIDENT :

Et, bien entendu, quand les impacts comme ça sont identifiés et confirmés, bien, il y a des mesures qui sont associées à ça qui devront être prises.

3300

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Est-ce que je pourrais faire un complément d'information? Excusez, j'avais oublié...

LE PRÉSIDENT :

3305

Bien sûr.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3310

... l'aspect papillotement ou ombre mouvante de votre question.

C'est un phénomène de jour, donc ce n'est pas un phénomène qui se manifeste de nuit avec les balises lumineuses, l'intensité lumineuse des balises n'est pas suffisante pour avoir le même type d'effet.

3315

Et puis, c'est un phénomène qui s'observe généralement dans une distance de, peut-être, 500 mètres d'une éolienne, c'est là que c'est le plus... ça peut arriver plus loin, mais c'est généralement dans un rayon assez limité.

3320

Et puis, aussi, il faut que ça arrive dans des conditions particulières. Donc, il faut que le soleil soit au bon moment avec l'orientation des pales et un récepteur. Et, dans notre cas, il n'y a aucun chalet qui est situé à moins de 800 mètres des éoliennes.

3325

Également, comme vous le savez certainement, il y a un relief assez prononcé dans la Seigneurie de Beaupré et un couvert forestier plutôt dense, donc, beaucoup d'interférences avec les ombres. Donc, ce n'est pas un phénomène que l'on s'attend à avoir.

Ceci dit, c'est déjà arrivé dans le passé et on a mis en place des mesures d'atténuation pour s'assurer que le problème soit réglé... Dans d'autres parcs, oui, effectivement : non, ce n'est pas arrivé à la Seigneurie de Beaupré jusqu'à maintenant.

3330

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

Vous mentionnez souvent le couvert forestier, mais, en même temps, vous installez les éoliennes sur les collines ou les sommets, donc, elles se retrouvent en haut des arbres, là.

3335

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Ce que je voulais dire par « l'influence du couvert forestier » à ce moment-ci, c'est souvent, les chalets, par exemple, vont être entourés d'arbres. Donc, pour que l'ombre arrive, par exemple, dans une fenêtre de chambre ou quelque chose comme ça, c'est plus... t'sais, la configuration, si on avait, par exemple, une maison dans un champ complètement plat; là, il y a beaucoup plus de chances que l'ombre arrive directement, par exemple, dans une fenêtre ou sur le... Donc, c'est simplement... effectivement, ça ne cache pas les éoliennes jusqu'en haut, mais ça peut permettre de couper la vue, en fait, à partir de récepteurs.

3340

3345

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci, madame Fortin-Richard.

3350

Non, je ne vois pas d'autres envies de continuer sur ce sujet.

Merci.

3355

M. FRANÇOIS TRUDELLE :

Merci. Donc, comme monsieur Flynn, j'aurais d'autres questions, mais je laisse la place aux autres.

LE PRÉSIDENT :

3360

Oui. Merci et bonne soirée.

3365

Mme MARTINE OUELLET

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite madame Martine Ouellet. Bonsoir.

3370

Mme MARTINE OUELLET :

Laissez-moi le temps d'arriver. Donc, bonsoir.

3375

LE PRÉSIDENT :

En espérant que le micro ne va pas vous faire défaut.

Mme MARTINE OUELLET :

3380

Ne va pas lâcher ce soir, j'espère que je ne serai pas censurée.

Donc, on a entendu cet après-midi que ce n'était pas dans les plans d'Hydro-Québec de résilier le contrat d'exportation de 20 térawattheures vers les États-Unis en remplacement, dans le fond, de la construction de 16 projets d'éoliens de 400 mégawatts.

3385

Mais si, hypothétiquement, Hydro-Québec voulait résilier et que si l'autre partie au contrat de New York voulait également résilier à l'amiable; est-ce qu'Hydro-Québec peut confirmer que c'est possible de résilier à l'amiable, et ce, même sans pénalité si c'est la volonté des deux parties?

3390

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3395

Monsieur Vézina?

M. LOUIS VÉZINA :

Louis Vézina, Hydro-Québec. C'est difficile pour moi de répondre à la question étant donné les deux hypothèses ou les trois hypothèses qu'il y avait dans la question. C'est très hypothétique. Alors, à ce niveau-là, j'ai de la difficulté à vous donner une réponse, je vais vous dire franchement, étant donné les prémisses de la question.

3400

LE PRÉSIDENT :

3405

Mais, hypothétiquement, c'est possible que cela arrive?

M. LOUIS VÉZINA :

3410

C'est trop hypothétique pour moi pour pouvoir vous répondre là-dessus, je ne peux pas répondre exactement...

LE PRÉSIDENT :

3415

Parce qu'on pourrait retourner la question...

M. LOUIS VÉZINA :

(inaudible) lequel on y arriverait, alors, je ne crois vraiment pas que (inaudible)

3420

LE PRÉSIDENT :

Non, non, je vous comprends, mais on pourrait poser la question autrement. On est deux parties dans un contrat, est-ce que si, de façon consensuelle, on décide, c'est comme un mariage, si on dit : bon, maintenant, ça ne *fitte* plus bien entre nous, est-ce qu'on peut s'entendre pour se séparer? Donc, c'est un peu ça.

3425

Est-ce que les deux parties peuvent s'entendre pour dire : bon, nous pouvons nous séparer sans qu'il y ait trop de dommages l'un pour l'autre? Je ne sais pas si je résume bien?

3430

Mme MARTINE OUELLET :

C'est exactement ça.

LE PRÉSIDENT :

3435

Donc, c'est ça, la question de madame Ouellet. Est-ce que, hypothétiquement, cette situation, vous pouvez confirmer que cette situation est possible? C'est tout.

M. LOUIS VÉZINA :

3440

J'ai vraiment de la difficulté à vous donner une réponse étant donné le côté hypothétique de la chose. J'imagine que je vous dirais « hypothétiquement, oui », mais en même temps, il y a tellement de...

LE PRÉSIDENT :

3445

Donc, c'est clair.

M. LOUIS VÉZINA :

C'est vraiment difficile d'y répondre.

3450

LE PRÉSIDENT :

Oui. Hypothétiquement « oui ». Donc, c'est clair.

3455

Votre deuxième question?

Mme MARTINE OUELLET :

Merci.

3460

Effectivement, c'est une question juridique, puis si les deux conditions sont là, les deux « si », c'est pour ça que je les mets, bien, c'est possible. Je ne vous dis pas que c'est votre volonté, mais c'est possible.

LE PRÉSIDENT :

3465

Non, il a répondu à la question, c'est très clair.

Mme MARTINE OUELLET :

3470

C'est possible.

LE PRÉSIDENT :

3475

Mais ce n'est que des hypothèses.

Mme MARTINE OUELLET :

Oui.

3480

LE PRÉSIDENT :

Et les hypothèses, il faut les vérifier après.

3485

Mme MARTINE OUELLET :

Oui, oui.

3490 **LE PRÉSIDENT :**

C'est quand la situation réelle se présente qu'on peut vérifier si oui ou non...

3495 **Mme MARTINE OUELLET :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3500 ... l'hypothèse se vérifie. Donc, la réponse, il l'a apportée.

Votre deuxième question, s'il vous plaît?

3505 **Mme MARTINE OUELLET :**

Ma deuxième question est aussi sur un contrat, mais pas le même contrat, là, on parle du contrat de 400 mégawatts. Parce qu'il y a eu plusieurs questions de la part des citoyens sur le contrat de 400 mégawatts et ça m'a un petit peu chicoté d'entendre qu'il était impossible de modifier le contrat de 400 mégawatts.

3510 Donc, je vais poser la question autrement. Et là, je veux dire, c'est juridique, là. Si, puis ça ne veut pas dire que c'est le cas, mais si les deux parties, c'est-à-dire le consortium Hydro-Québec, s'entendent pour modifier de 400 mégawatts à 300 mégawatts, sans rien changer d'autre, parce que c'est leur volonté, autre que des concordances, il peut y avoir des concordances au contrat; est-ce qu'Hydro-Québec maintient leur affirmation que c'est impossible de modifier le contrat si c'est la volonté commune, conjointe des deux parties, de passer de 400 à 300 mégawatts? Impossible?

3515 **LE PRÉSIDENT :**

3520 O.K. Merci. Je vais quand même renvoyer la question, mais ça a été répondu par les deux parties hier.

Mme MARTINE OUELLET :

3525 Je n'ai pas...

LE PRÉSIDENT :

Si si, ça a été répondu.

3530 Mais, je vais laisser Hydro-Québec répondre d'abord et, ensuite, je laisserai aussi l'initiateur approcher la question.

M. LOUIS VÉZINA :

3535 Je veux dire simplement que je n'ai pas... je ne crois pas avoir utilisé le mot « impossible » dans ma réponse. Peut-être que... en tout cas, si c'est le cas, je...

LE PRÉSIDENT :

3540 Je pense que c'était « désirable », « ni désirable, ni désiré ».

M. LOUIS VÉZINA :

3545 Effectivement. Alors, ce n'est pas dans notre intérêt.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça, c'était le terme utilisé hier.

3550 **M. LOUIS VÉZINA :**

Ce n'est pas dans l'intérêt de la population québécoise et c'est pour ça que, dans la clientèle québécoise, et c'est pour ça qu'on n'envisage pas de modifier le contrat.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Vézina.

Madame Fortin-Richard?

3560

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui, on aimerait également rajouter quelques points sur l'impact que ça aurait. Donc, Jean-François.

3565 **M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :**

Donc, juste un complément de réponse, peut-être, à une question qui est quand même très hypothétique. Je voulais juste mettre en contexte que, oui, effectivement, il y a un contexte qui est contractuel, qui apporte certaines limitations à la variation du projet en raison des engagements qu'on a pris, mais il y a aussi d'autres éléments, des éléments qui sont techniques.

3570 Mon collègue Jean-Frederick Faure a parlé des enjeux liés à l'interconnexion, et puis il y a aussi des enjeux plus économiques ou financiers.

3575 Pour faire un projet de 400 mégawatts, implique des investissements dont on a parlé avec des coûts qui sont fixes, des coûts qui sont variables. Si on a à changer de façon significative la taille du projet, ça a un impact aussi sur le coût de revient de la production d'électricité.

3580 Donc, c'est juste pour illustrer qu'il y a des éléments contractuels, des éléments financiers, il y a des éléments aussi techniques qui nous limitent dans la modification de la taille du projet.

Mme MARTINE OUELLET :

3585 Je comprends que ce n'est pas la volonté, mais ce n'est pas impossible.

LE PRÉSIDENT :

Bon.

3590 **Mme MARTINE OUELLET :**

Si les deux, si les deux sont d'accord, puis c'est les lois juridiques au Québec.

LE PRÉSIDENT :

3595 Oui.

Mme MARTINE OUELLET :

3600 Si les deux sont d'accord, et c'est écrit, je suis allé vérifier « *car un contrat peut être modifié et même résilié par accord amiable entre les parties* ».

3605 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3610 **Mme MARTINE OUELLET :**

Donc, c'est sûr que c'est possible de le faire. Après ça, que ce ne soit pas la volonté de chacune des parties, c'est possible, mais il faut juste faire attention pour ne pas induire les gens en erreur.

3615 **LE PRÉSIDENT :**

Exactement. En tout cas, il y a une chose qui est possible, les deux parties sont d'accord pour ne pas parler de résiliation.

3620 Merci, madame Ouellet. Et merci à vous.

M. ANTHONY DROUIN

3625 **LE PRÉSIDENT :**

Alors. Anthony Douin. Bonsoir.

3630 **M. ANTHONY DROUIN :**

Bonsoir. Anthony Drouin, du Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale.

3635 Alors, ma première question, j'ai un tout petit préambule, tout petit. Alors : « *Le projet requiert un déboisement d'environ 400 hectares, environ 50% de ce 400 hectares-là est du bois marchand, qui représente 22% de la superficie annuelle de récolte moyenne sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré. Bien que le bois récolté des coupes pour la phase de construction du projet soit intégré au taux de récolte annuelle de cette année-là.* » Je ne sais pas si ma phrase est claire, mais...

3640 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, tout à fait.

3645 **M. ANTHONY DROUIN :**

O.K. Parfait.

3650 « La perte de superficie forestière marchande ou non, donc le 400 hectares, engendrée par le projet demeure pour la durée totale du projet, et non seulement l'année de récolte de la première année. Et donc, la mesure d'atténuation sur la première année ne compense pas pour l'impact sur la structure forestière à long terme. La structure forestière représente la répartition des âges des peuplements forestiers sur le territoire qui est un facteur extrêmement important pour l'écologie du paysage forestier et que donc je n'ai pas trouvé dans l'étude d'impact comme sujet abordé. »

3655 Maintenant, ma question : il est à ne pas oublier que plusieurs autres phases seront en cours en même temps sur le territoire dans les 30 prochaines années à venir. Est-ce que la perte de superficie forestière ne devrait pas être incluse dans les calculs de possibilité de récolte de l'aménagiste, soit le Séminaire de Québec? Comme ces superficies ne reviendront pas avant 30 ans minimums, et étant certifié FSC, le Séminaire ne devrait pas diminuer la pression sur la structure forestière en baissant sa récolte.

3660 Je comprends que ma question s'adresserait au Séminaire de Québec, qui n'est pas là ce soir, et ça m'interroge en même temps à savoir pourquoi l'aménagiste du site d'accueil n'est pas ici au BAPE? Et donc, peut-être que quelqu'un d'autre peut m'éclairer sur ma question.

3665 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, on va poser la question à madame Fortin-Richard. Bien, ils ont des ententes avec ce partenaire-là. Bien, s'ils ont la réponse, oui, et s'ils n'ont pas la réponse, on trouvera une façon de chercher.

3670 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

3675 Je pense qu'on peut prendre la question en délibéré et consulter le Séminaire au besoin. Ce n'est pas quelque chose dont je suis certaine. Mais, c'est clair, ce que vous avez dit en préambule, par contre, que les volumes coupés lors de la construction seront intégrés au volume.

M. ANTHONY DROUIN :

Oui, ça, c'est...

3680 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

Ça, c'est certain. Pour le reste, je vais devoir valider.

LE PRÉSIDENT :

3685

O.K.

M. ANTHONY DROUIN :

3690

Ce serait très apprécié.

LE PRÉSIDENT :

3695

On va prendre la question en délibéré.

Avez-vous une deuxième question?

M. ANTHONY DROUIN :

3700

Oui.

3705

Alors : « *Dans l'évaluation de l'impact du projet sur la modification de l'écoulement et de l'apport des sédiments dans les cours d'eau, il est indiqué que seulement la phase de construction fut considérée et que l'impact était jugé ponctuel et temporaire. Pourtant, le déboisement et les chemins forestiers – le déboisement dont j'ai mentionné en première question – et les chemins forestiers dans le bassin versant, peuvent affecter l'écoulement et la part de sédiments, surtout dans les ponceaux, dont il y en a 22 sur le territoire, dont 11 de ceux-ci seront construits dans la phase et les impacts peuvent être durant tout le cycle de vie du projet, non seulement au moment de la construction.* »

3710

C'est sûr que les impacts sont plus grands au moment de la construction des... du déboisement.

LE PRÉSIDENT :

3715

Est-ce qu'il y a des ponceaux qui vont être construits?

M. ANTHONY DROUIN :

3720

11.

LE PRÉSIDENT :

3725

11.

M. ANTHONY DROUIN :

3730

Oui. Et il y en a 22 au total. 11 sont construits, les autres vont être reconstruits, bien, à réaffecter ou, en tout cas.

3735

Pourquoi donc ne pas considérer l'impact long terme 30 ans, du déboisement et de la voirie, occasionné par le projet? Et je m'intéresse aussi à savoir pourquoi le MELCCFP considère l'étude de cet impact comme recevable lorsqu'il n'est pas considéré dans l'entièreté du cycle de vie du projet?

LE PRÉSIDENT :

3740

O.K. Donc, on commence par vous?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3745

J'aimerais d'abord juste rectifier une information, juste pour ne pas induire personne en erreur.

Donc, dans le fond, le nombre de traversées de cours d'eau duquel vous faites référence, c'était ce qui était inclus dans l'étude d'impact original et avait été basé sur une analyse, excusez l'anglicisme *desktop*, au sens qu'il y a une analyse théorique faite à partir de la cartographie disponible. Et donc, c'est comme ça qu'on avait estimé le nombre de traversées.

3750

Ceci dit, maintenant qu'on a réalisé l'ensemble de la caractérisation, et ça avait été d'ailleurs déjà rapporté au ministère, il y aura plus de traversées de cours d'eau que ça. Je ne veux simplement pas...

3755

Là, je n'ai pas le nombre exact en tête, mais ça va être plus que ça, il y a plusieurs cours d'eau qui n'étaient pas visibles avec les éléments cartographiques,

Ceci dit, effectivement, l'impact principal est au niveau de la construction. Et on a présentement des parcs en opération où l'entretien des chemins est fait de façon rigoureuse, ce qui permet d'avoir un impact négligeable sur l'apport en sédiment dans les cours d'eau présentement.

3760

Donc, on va se fier à cette expérience-là pour envisager un impact quasi nul pendant l'opération des parcs futurs également.

M. ANTHONY DROUIN :

3765 Bien, juste, considérant que ce n'est pas seulement l'utilisa... bien, ce n'est pas seulement l'entretien des chemins qui diminue l'impact sur la sédimentation et l'apport dans les cours d'eau, il y aussi le déboisement dans le bassin versant qui change l'écoulement de l'eau dans le bassin versant. Puis on peut quand même considérer que c'est, 300 hectares, ça peut sembler petit, mais ça peut aussi avoir un impact qui n'est pas quantifié.

3770

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3775 Peut-être pour ajouter une donnée de quantification, ça représente 0,3% de la Seigneurie de Beaupré, la superficie d'empiètement. Donc, on parle d'à peu près 1% de la zone de projet qui serait déboisée ou qui représente l'empiètement. Donc, ce n'est quand même pas un déboisement qui est une grande proportion du territoire.

LA COMMISSAIRE :

3780 Ça représente effectivement un pourcentage minime à l'échelle de la Seigneurie, mais est-ce qu'on est toujours dans le même bassin versant? À l'échelle du bassin versant, ça signifie quoi?

M. ANTHONY DROUIN :

3785 Du micro-bassin versant, il y en a plusieurs, des sous-bassins versants.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3790 Il y a plusieurs bassins versants, effectivement, dans la Seigneurie de Beaupré, et je crois qu'il y en a plus qu'un également dans la zone de projet. Il faudrait que l'on fasse les calculs. Ils sont, je crois, déjà dans l'étude d'impact. Je ne sais pas si notre expert a les réponses de vive voix? Sinon va prendre la question en délibéré pour aller chercher les bonnes données.

LE PRÉSIDENT :

3795

Bien là, on ira quand même vers...

Comment appréciez-vous cette qualification de l'impact tel qu'ils l'ont fait?

3800

Mme JULIE LECLERC :

3805 Oui. Julie Leclerc, ministère de l'Environnement. Pour répondre à cette question, je passerais la parole à Francis Larouche de la Direction régionale qui est présent en ligne.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

3810 Pendant que monsieur Larouche s'en vient, sachez qu'on a trouvé l'information, donc on pourra vous la partager si vous le souhaitez.

LE PRÉSIDENT :

3815 Oui, bonsoir.

M. FRANCIS LAROUCHE :

Bonsoir.

3820 Donc, pour ce qui est...

LE PRÉSIDENT :

3825 Monsieur?

M. FRANCIS LAROUCHE :

Oui, est-ce que vous m'entendez?

3830 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend très bien. Pouvez-vous décliner votre identité pour la sténotypie?

M. FRANCIS LAROUCHE :

3835 Oui. Francis Larouche, ministère de l'Environnement.

3840 Donc, en ce qui concerne la mise en place de nouveaux ponceaux, on n'a toujours pas analysé, on a seulement accepté la recevabilité de la demande. Donc, quand le projet va être final pour la quantité de ponceaux qui vont être installés.

C'est sûr que nous, de notre côté, on va s'assurer que l'installation des ponceaux, puis tout ça, respecte les normes et les apports en eau qui vont être à apporter davantage aux cours d'eau.

3845 Puis pour ce qui est de la sédimentation, il y a toujours les ouvrages permanents qui vont être sur le bord des fossés, que nous, on considère également, là, pour les nouvelles installations et nouveaux chemins pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'apports supplémentaires de sédiments dans les cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

3850 Oui. Bien merci.

Pour le complément que...

M. ANTHONY DROUIN :

3855 C'est juste que ça ne répondait pas exactement à la raison : pourquoi le ministère considère l'étude de cet impact comme recevable dans le cas où elle est évaluée comme ponctuelle et temporaire, et non sur la durée totale du projet?

3860 C'est ça, ma question.

LE PRÉSIDENT :

3865 Bon. Donc, il estime que la réponse que vous avez fournie n'est pas satisfaisante.

Pourquoi est-ce que vous avez estimé que c'est recevable, cette façon-là, de qualifier l'impact?

M. FRANCIS LAROCHE :

3870 En ce qui concerne la recevabilité, c'est principalement sur les aménagements plus globaux. Pour ce qui est de l'autorisation, là on passe à un autre niveau sur le fait de s'assurer qu'il respecte justement les normes.

3875 Donc, la recevabilité, c'est vraiment seulement sur les grandes lignes puis les engagements à fournir ce qui va être conforme aux normes par la suite, là.

LE PRÉSIDENT :

3880 Donc, est-ce qu'on comprend que, à une autre étape, par exemple, cet impact peut être réévalué? C'est ça? C'est ce que vous voulez dire?

M. FRANCIS LAROUCHE :

Oui, c'est ça. C'est toujours en réévaluation. Puis à partir de l'autorisation, c'est à ce moment-là que le plus gros est analysé.

3885

LE PRÉSIDENT :

Le complément, s'il vous plaît.

3890

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Oui. Je vais laisser la parole à Matthieu Féret.

3895

M. MATTHIEU FÉRET :

Oui. Bonjour. Matthieu Féret, donc PESCA.

3900

Juste mentionner dans l'étude d'impact, le détail a été fourni en termes de déboisement par bassin versant et sous bassin versant, parce que c'est un versant secondaire. Au tableau, juste pour références, au tableau 6.7 dans le volume I. Ce calcul-là par contre était basé sur les 83 positions qui étaient à l'étude à ce stade-ci de l'étude d'impact.

3905

Et puis, pour ce qui est de l'évaluation de l'impact, on tient compte effectivement d'un ensemble de normes et de mesures qui sont prises pour s'assurer que l'impact sur l'environnement et sur le milieu hydrique, et sur le transport de sédiments, est bien contrôlé.

3910

Je rappelle aussi qu'il y a une surveillance environnementale en phase construction qui va permettre d'assurer le respect de toutes ces normes-là et qu'effectivement, comme l'a mentionné monsieur Larouche, il y a aussi tout un processus d'autorisation de ces travaux-là qui va être effectué au cas par cas.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci à monsieur Larouche aussi.

3915

Merci, monsieur Drouin, pour vos questions.

M. FRANCIS LAROUCHE :

De rien.

3920 Juste s'il y a besoin d'avoir un suivi environnemental, c'est que l'impact n'est probablement pas ponctuel et temporaire, selon la construction.

LE PRÉSIDENT :

3925 Oui.

M. FRANCIS LAROUCHE :

Je tiens à le dire. Merci.

3930

LE PRÉSIDENT :

C'est noté.

3935

M. BRUNO DUPRÉ :

Monsieur le Président? Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

3940

Oui?

M. BRUNO DUPRÉ :

3945

Oui. Bruno Dupré du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

3950

M. BRUNO DUPRÉ :

Je voulais ajouter un petit élément d'information.

3955

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, allez-y.

M. BRUNO DUPRÉ :

3960

Le ministère dans la phase de recevabilité de l'étude d'impact ne juge pas, il n'approuve pas ou ne désapprouve pas de la qualification de l'impact qui est faite par l'initiateur. C'est-à-dire que, en déclarant l'étude comme étant recevable, ce n'est pas une approbation du niveau d'impact évalué par l'initiateur, c'est simplement une acceptation que tous les éléments qui vont servir à l'analyse de l'acceptabilité ont été fournis.

3965

LE PRÉSIDENT :

O.K. Conformément à la directive qui a été donnée.

3970

M. BRUNO DUPRÉ :

Exactement. Je voulais juste préciser cet élément-là pour être certain qu'on est sur la même longueur d'onde. Ce n'est pas un accord ou un désaccord avec les conclusions de l'étude d'impact ou des niveaux d'impact.

3975

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la précision, elle est importante. Merci.

3980

Alors, la Commission a d'autres questions. Vous avez vu que, par respect pour le public, on a interrompu des questions qu'on était en train de faire, par exemple, par rapport à la grive, on a d'autres questions. Nous allons revenir sur ces questions-là, mais nous privilégions quand même les personnes qui sont venues, qui ont des questions.

3985

Donc, c'est pour ça que nous allons donner la parole à monsieur Pierre Raymond. Et, après lui, nous, on va continuer notre questionnement.

3990

M. PIERRE RAYMOND

LE PRÉSIDENT :

3995

Donc, j'invite monsieur Pierre Raymond à se rapprocher.

Bonsoir.

M. PIERRE RAYMOND :

4000

Bonsoir.

Justement, au sujet de l'étude environnementale, est-ce qu'il y a une reddition de comptes qui est prévue? Et, si oui, auprès de quel organisme sur la reddition?

4005

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la question très courte.

4010

Madame Fortin-Richard?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

En fait, oui, il va y avoir différents suivis qui vont être faits suite à la mise en opération du parc. On parle notamment d'un suivi sur les impacts sur les oiseaux, les chauves-souris et le climat sonore, et ces études-là vont être soumises au ministère de l'Environnement après leur réalisation.

4015

LE PRÉSIDENT :

4020

O.K.

M. PIERRE RAYMOND :

Merci.

4025

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

C'est maintenant une pratique commune, à moins que je me trompe, là, que ces suivis-là soient publiés sur le registre des évaluations environnementales, oui.

4030

M. PIERRE RAYMOND :

Excellent.

4035

LE PRÉSIDENT :

4040 Est-ce que, en termes de reddition de compte, bien, vous avez consulté du monde depuis, pendant tout le processus, vous avez consulté des personnes, et puis vous en donnez des *inputs*.

4045 Est-ce que, en termes de reddition, de reddition de compte, dans votre processus d'acceptabilité sociale, est-ce qu'il y a des moments qui sont prévus pour revoir les communautés, les personnes consultées, pour qu'ils sachent dans quelle mesure les propositions qu'ils ont faites et autres ont été prises en compte et à quel niveau de votre processus? C'est prévu?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4050 Ça se fait via le comité de liaison en fait. Donc, l'objectif de la mise en place de ce comité-là, c'est de s'assurer d'avoir des représentants du milieu, donc c'est sûr que ça n'inclura pas l'ensemble de toutes les personnes qui ont été consultées, ce serait difficile à mettre en exécution.

4055 Ceci dit, donc ça va être des représentants de leur milieu, à qui on va faire part des mêmes suivis qu'on aura communiqué au ministère, mais également le suivi de plusieurs autres items, comme mentionné par Madame la Commissaire plus tôt, les retombées économiques pour s'assurer que nos mécanismes de maximisation des retombées soient efficaces.

4060 Les suivis, par exemple, si les gens ont des commentaires sur les façons de faire, les mesures de communication qui sont mises en place pendant la construction, évaluer leur efficacité, et cetera.

4065 Donc, c'est tout le genre de discussions qui auront lieu dans le cadre du comité de liaison. Évidemment, les rencontres seront plus fréquentes pendant la période de construction, il y aura minimalement une rencontre par année par la suite pendant la période d'exploitation.

LE PRÉSIDENT :

4070 O.K. Juste pour ma propre gouverne, comment est-ce que vous vous assurez de la légitimité des personnes qui sont représentées dans le comité?

4075 En parlant de légitimité, vous comprenez que ces personnes-là doivent avoir une certaine représentativité pour pouvoir répercuter l'information qu'elles reçoivent au niveau du comité à leur base aussi, on va parler comme ça. Comment est-ce que vous vous assurez de cette légitimité ou de cette représentativité?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4080 Ça passe habituellement par l'inclusion d'élus qui représentent leur juridiction. Donc, c'est à ce niveau-là, puis également en incluant des représentants d'organismes avec un intérêt particulier.

LE PRÉSIDENT :

4085 Merci.

Votre deuxième question, s'il vous plaît?

M. PIERRE RAYMOND :

4090 Dans l'éventualité où les normes ne seraient pas respectées, puis qu'il y aurait un impact négatif sur l'environnement, est-ce qu'il y a des pénalités qui ont été prévues pour l'initiateur?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4095 Évidemment, dans les lois, des pénalités ou des amendes peuvent être prévues. Ceci dit, si les suivis montrent qu'il y a une problématique, que les normes ne sont pas rencontrées, l'initiateur s'engage à prendre action, que ce soit par des mesures temporaires et ensuite des mesures permanentes afin de rectifier la situation.

4100 **M. PIERRE RAYMOND :**

Ma question était plutôt au niveau contractuel, est-ce qu'il y a des pénalités qui sont prévues?

LE PRÉSIDENT :

4105 « Au niveau contractuel », est-ce que vous pouvez préciser?

M. PIERRE RAYMOND :

4110 Dans l'entente qui est prise au niveau de l'initia... bien, en fait, dans l'entente qui est prise, est-ce qu'il y a des pénalités dans l'éventualité où un des entrepreneurs, ou le consortium même, au travers le projet, génère des, en fait, des problèmes environnementaux.

4115

LE PRÉSIDENT :

Oui. Parce que si le projet est autorisé, il va y avoir un décret. Peut-être qu'il y a des conditions qui sont associées à ce décret-là.

4120

Et donc, en ce moment, je vais renvoyer la question à madame Leclerc pour demander qu'est-ce qui se passe à ce moment-là quand on voit que des impacts surviennent et, qu'il y a de la pollution, est-ce qu'il y a des pénalités qui sont prévues?

4125

En tout cas, comment est-ce que ça fonctionne à partir de ce moment-là?

Mme JULIE LECLERC :

Oui. Bien, en fait, pour les suivis, bien, c'est sûr que, nous, quand on reçoit les rapports de suivi, si les impacts ont été plus forts, on va demander plutôt qu'il y ait des mesures d'atténuation supplémentaires qui soient mises en place.

4130

Puis, lorsqu'on reçoit le rapport de suivi, on l'envoie en consultation auprès des experts qui avaient déjà été consultés, en tout cas, les différents experts dépendamment, c'est quel suivi, puis ils vérifient si le protocole a été effectué correctement. Donc, si le suivi n'a pas suivi le protocole qui avait été préapprouvé, bien, ils vont devoir retourner ajuster le suivi qui a été réalisé.

4135

Mais, il n'y a pas, je ne crois pas qu'il y ait de sanctions pécuniaires qui sont faites pour ça. Les seules sanctions qui peuvent être faites, c'est vraiment plus lors des travaux si, par exemple, l'inspecteur qui va vérifier les travaux, puis qu'il y a des manquements qui sont...

4140

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez vous approcher un peu du micro, oui.

4145

Mme JULIE LECLERC :

O.K. Donc, bref, je disais qu'il n'y a pas vraiment de sanctions pécuniaires, là, lorsqu'un suivi n'est pas respecté, on est plus dans les mesures d'atténuation.

4150

Les sanctions, c'est plutôt lors des travaux qui sont réalisés. Si on constate que les travaux ne sont pas conformes à l'autorisation qui a été délivrée, bien, il peut avoir un avis de non-conformité ou il peut même avoir des sanctions pécuniaires à ce moment-là.

4155 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon?

4160 **M. PIERRE RAYMOND :**

Très bien. Merci pour les précisions.

LE PRÉSIDENT :

4165 Merci beaucoup. Merci à vous, madame Leclerc.

Alors, je voudrais laisser la parole à ma collègue Mireille qui va inviter...

LA COMMISSAIRE :

4170

Oui. Alors, je voudrais revenir ou, en tout cas, poursuivre l'aventure avec la grive de Bicknell vu qu'on avait terminé ça un peu abruptement.

Alors, madame Leclerc, donc, je vais laisser votre spécialiste s'avancer au micro.

4175

Mme JULIE LECLERC :

Oui, exact. Donc, madame Andréanne Masson, de la gestion de la faune, va venir prendre la parole.

4180

LA COMMISSAIRE :

D'accord.

4185

Madame Masson, dans l'étude d'impact, pour le bénéfice de la Commission, dans l'étude d'impact, on parle d'habitat optimal et sous-optimal pour la grive de Bicknell. Est-ce que vous pourriez nous caractériser les deux habitats? Ça consiste en quoi?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

4190

Précisément, la différence entre les deux, c'est vraiment, par le terme, qu'il y en a un qui va vraiment être très adéquat; ça, c'est la optimum, on parle vraiment de peuplements forestiers avec des tiges à (inaudibles) très précis avec des hautes altitudes.

4195 Tandis que les sous-optimaux, c'est des habitats qui conviennent, mais de façon moins, j'essaie de
trouver un qualificatif pour optimal, à l'habitat. De là à vous les décrire précisément, je dois avouer que je
devrai vous envoyer la réponse par écrit, parce que je ne suis pas « l'experte grive » pour rentrer dans ce
niveau de détails précisément, malheureusement.

LA COMMISSAIRE :

4200

Oui. Maintenant, je me tournerais vers madame Fortin-Richard.

Vous aviez indiqué dans l'étude d'impact et je vous lis : « *afin de réduire davantage la perte
d'habitat, vous prévoyez réduire les superficies du projet et déboiser hors de la période de nidification de
la grive de Bicknell* ».

4205

Ici, là, on a bien compris, c'est uniquement dans les habitats optimaux. C'est quoi, d'une part, les
éléments qui pourraient être réduits? Quand vous annoncez que vous pourriez réduire certains éléments,
à quoi vous faites référence?

4210

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Donc, on parle notamment du processus d'optimisation qui a été fait récemment, on a d'ailleurs
déposé un rapport d'optimisation environnementale.

4215

Donc, ce qu'on a fait, en fait, c'est d'aller regarder chacune des positions potentielles. On a procédé
à un micropositionnement de chacune des éoliennes qui se trouvent dans les zones optimales et sous-
optimales. On a considéré les deux en essayant de les déplacer dans des zones... si elles étaient dans
l'optimal, soit sous-optimales ou inadéquates, et s'ils étaient dans le sous-optimal dans l'inadéquat.

4220

De la même façon, on a regardé chacun des tracés des chemins pour tenter de minimiser le plus
possible empiètement dans les milieux de la grive. Puis on a réussi à réduire d'environ 38% la perte en
habitats optimaux et 32% de la perte d'habitats sous-optimaux.

LA COMMISSAIRE :

4225

Est-ce que vous jugez que vous avez fait tous les efforts possibles où il y a encore place à une
réduction de l'atteinte à l'habitat?

4230

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4235 Il y a encore place à réduction de l'atteinte, notamment en raison de la sélection finale de 57 positions sur 71. Et également, l'analyse a été faite présentement sans avoir l'ingénierie détaillée des heures d'assemblage.

4240 Donc, présentement, l'analyse est basée sur un carré, orienté nord-sud, qui ne tient pas compte de la topographie exacte du terrain. Donc, il reste aussi la possibilité d'aller... c'est sûr qu'il y a des limitations techniques, on doit rester aux endroits qui sont constructibles. Mais il y a possibilité également dans l'avancée de l'ingénierie des aires d'assemblage d'aller essayer de les placer de façon à limiter l'empiètement dans les habitats optimaux.

4245 Sachez que notre intention, c'est de ne pas faire de déboisement pendant la période de nidification, autant dans les habitats optimaux que sous-optimaux.

LA COMMISSAIRE :

4250 Que sous-optimaux.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4255 Oui.

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Parfait.

4260 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

4265 Je rajouterais également, j'ai oublié : dans certains cas, on va être capable de réduire la largeur des chemins. Spécifiquement, dans des cas où les chemins sont faits de façon où il y a moins de courbes, si on est capable, dans les secteurs où il y a de la grive de Bicknell, bien, on s'assurerait d'aller réduire vraiment au minimum la dimension des chemins pour réduire le déboisement autant que possible.

LA COMMISSAIRE :

4270 Quand vous dites « dans les endroits où il y a de la grive de Bicknell », est-ce que vous prévoyez faire d'autres caractérisations au niveau de la population ou vous considérez que les efforts de repérage

des individus que vous avez faits, les stations d'écoute et tout ça, c'est suffisant pour caractériser votre territoire qui est quand même grand?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4275

Oui. Bien, en fait, on a fait un effort d'inventaire assez colossal en 2023. Gros merci à l'équipe de PESCA Environnement d'ailleurs. Mais donc, on est allé, on... en fait, nos experts sont allés sur le terrain faire l'inventaire sur l'ensemble de l'empiètement potentiel du projet, donc sur les 71 positions potentielles, il y a une première étape avec un inventaire par appel suivant le protocole de la faune... En tout cas, vous avez changé de titre plusieurs fois.

4280

Et puis, ensuite, une caractérisation des endroits où la grive a été entendue. Et, également, il y a certains endroits, pour connaître la Seigneurie de Beaupré, il y a beaucoup d'endroits qui sont très très très escarpés, qui sont difficiles d'accès, où il n'y a pas été possible de sécuritairement faire les inventaires par appel. Donc, PESCA est allée faire de la caractérisation à tous ces endroits-là aussi,

4285

Donc, on a un portrait très complet à ce stade-ci qui a été jugé recevable d'ailleurs par le ministère pour l'habitat de la grive de Bicknell. Et il se trouve que, dans le fond, l'habitat se trouve principalement dans la section nord du projet, il y a quand même un grand pan de projet plus au sud, libre de grives de Bicknell.

4290

LA COMMISSAIRE :

O.K. Maintenant, vous annoncez dans l'étude d'impact, et ça revient dans les documents de réponses aux questions complémentaires qu'advenant un impact résiduel qui demeurerait élevé ou, en tout cas, supérieur à ce que vous avez anticipé, il y a la possibilité de déterminer des options de compensation.

4295

D'abord, madame Masson, j'aimerais savoir : pour vous, une option de compensation pour la grive de Bicknell, ça ressemble à quoi?

4300

Mme ANDRÉANNE MASSON :

En fait, si vous remarquez, dans les avis qui ont été transférés, l'habitat de la grive de Bicknell est difficilement compensable. C'est un habitat qui se modifie dans le temps dû aux peuplements forestiers qui vont se succéder les uns après les autres.

4305

Donc, dans un cas d'une espèce qui est à statut, telle la grive de Bicknell, on doit se concentrer sur éviter et minimiser.

4310 Une fois qu'on a des pertes, on peut tenter de trouver des pistes de solution, et, à cet effet, le ministère est en train de faire une revue de littérature portant sur la compensation de la grive de Bicknell, en fait, pour remettre à jour, dans le fond, notre connaissance, parce que les derniers parcs éoliens dans l'habitat de la grive datent quand même de quelques années.

4315 Et cette revue de littérature là n'est pas terminée encore, mais il faut concevoir que c'est un habitat qui est difficilement compensable.

LA COMMISSAIRE :

4320 Puis il y a aucune chance que votre revue de littérature soit terminée avant la fin de notre mandat qui se termine le 5 juin?

Mme ANDRÉANNE MASSON :

4325 Oui, je crois qu'elle sera faite avant. De là la rendre publique, bon, là, c'est peut-être ça qui sera difficile, mais si c'est une volonté du BAPE, assurément qu'on pourra faire les efforts nécessaires pour que ça le soit, parce qu'on en a besoin, nous aussi.

LA COMMISSAIRE :

4330 Bien, je vous encourage à faire tous les efforts nécessaires.

4335 Puis du côté du promoteur, il a été question entre autres dans ces documents-là de protéger des habitats existants, mais la protection d'habitats existants, ça, en tout cas, à mon sens, ça peut difficilement être une mesure compensatoire. Ils sont là, les habitats.

Alors avez-vous d'autres pistes? Avez-vous exploré autre chose? Est-ce qu'avec le Séminaire de Québec vous avez eu des discussions sur la question?

4340 **Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :**

4345 On a eu justement une discussion sur une possibilité de protéger des habitats additionnels. Effectivement, ce n'est pas vraiment une mesure de compensation. Par contre, ça ne peut probablement pas nuire à l'espèce de protéger des habitats supplémentaires.

Et donc, c'est sûr qu'on n'ira pas dans une mesure de compensation sans en avoir discuté avec le ministère pour quelque chose qui fonctionne.

4350 Sachez toutefois que l'on contribue financièrement présentement à un projet de recherche d'Environnement Canada et Changements cli... « ECCC », pour les intimes, justement qui est un projet de recherche pour améliorer les connaissances sur la modélisation de la grive de Bicknell.

4355 Donc, c'est une façon pour nous de contribuer à la séance dans ce domaine-là. Ce n'est pas une mesure de compensation, j'en suis bien d'accord, mais, comme, le mentionne, madame Masson, il n'y a pas vraiment de mesures de compensation qui semblent reconnues pour le moment. Nous, quand on a rédigé l'étude d'impact, on pensait surtout à de la protection.

LA COMMISSAIRE :

4360 D'accord. Ma dernière question concernant la grive. Bien, ça revient aux impacts cumulatifs sur le territoire. Je comprends qu'on a déjà beaucoup parlé d'impact cumulatif dans les séances précédentes, mais, dans ce cas-ci, il y a déjà de la littérature qui provient de PESCA, qui provient de vos bureaux sur le registre des évaluations environnementales du ministère qui concerne le secteur Charlevoix.

4365 Est-ce que dans l'état actuel de vos connaissances, il y a déjà, et dans une optique d'évaluation des impacts cumulatifs, quelles informations vous détenez actuellement sur les pertes d'habitat de cette espèce, mais dans le développement à l'est du projet qu'on regarde?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4370 Je vous avoue que je n'ai pas les chiffres sous la main, c'est une question qu'on pourrait prendre en délibéré.

LA COMMISSAIRE :

4375 D'accord. D'accord.

Ça va aller, madame Masson, je vous remercie.

4380 Puis peut-être une autre question qui est en lien avec les impacts cumulatifs, mais ça n'a strictement rien à voir avec la grive de Bicknell, mais c'est quelque chose qu'on n'a pas du tout abordé, c'est le transport de toutes les pièces d'équipement.

4385 Dans le document d'optimisation de décembre, vous présentez un plan de transport. Bon, première des choses, est-ce que ce plan de transport là, avec les nouvelles informations que vous nous avez données concernant le nombre, le nombre d'éoliennes, leur dimension, est-ce qu'il est toujours à jour ou lui aussi, il a besoin d'être mis à jour?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4390 Je vais faire une première couche de réponse, puis, donc dans le fond, le plan de transport a été prévu pour les dimensions, les dimensions maximales.

LA COMMISSAIRE :

4395 O.K.

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4400 Dans le fond, le document que l'on a soumis considérait les dimensions maximales de chacune des composantes, même en prenant certaines composantes d'un turbinier, certaines composantes de l'autre, pour s'assurer que l'on prenait en considération les composantes les plus lourdes ou les plus... celles avec de plus fortes dimensions.

4405 La chose qui change, c'est le nombre de composantes, parce qu'il y a un nombre moindre d'éoliennes, donc ça diminue l'impact à ce niveau-là.

LA COMMISSAIRE :

4410 D'accord. Je vous ramène au Volume 4 de réponses aux questions complémentaires, je pense que, ça, ça date de mars 2023. Autant dire qu'avec la façon dont vous travaillez, c'est comme retourner très loin dans le passé.

Mais, il y avait à la réponse 2. 2... Non, je reprends.

4415 À la section 1.8 du Volume 4, et à la réponse 2.2 du Volume 5, il est mentionné que les périodes de construction des trois projets éoliens. Des Neiges et Charlevoix, et Secteur – ouest pourraient se chevaucher. Et il y avait même un tableau qui indiquait le nombre de passages de camions pour chacun de ces projets-là.

4420 Est-ce que cette possibilité-là de chevauchement, donc d'augmentation de transport de pièces d'équipement lourd, est toujours d'actualité, compte tenu de vos nouveaux échéanciers?

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

4425 Merci, Madame la Commissaire.

4430 Donc, oui, il reste une possibilité de chevauchement. Par contre, avec les mises en service différées de chacun des projets, ce ne sera pas les mêmes types d'activités qui auront lieu sur chacun des sites. Donc, si on prend le Des Neige, éolien Des Neiges – Secteur sud, qui va être le premier site (inaudible) tout va bien, on aimerait pouvoir commencer la construction à la fin de cette année-là qui va arriver en 2025 vraiment avec des constructions de chemin, tout le côté civil, puis du montage éolien en 2026.

4435 Advenant que, bon, le Secteur – Charlevoix passe à travers tout le processus, à son décret, ses autorisations ministérielles, tout serait décalé d'un an.

4440 Donc, on se retrouve vraiment avec un chevauchement, mais où finalement, par exemple, si pendant qu'on va faire du montage éolien sur un des projets, on ferait du terrassement sur l'autre des projets, ce qui permet de vraiment mieux manager, en bon français, mieux gérer le chevauchement des projets.

4445 Puis chacun des trois projets, advenant qu'ils se fassent, à un chemin d'accès qui est légèrement différent. C'est-à-dire que les premières choses qu'on regarde au niveau du plan de transport, oui, Des Neiges - Secteur sud et Des Neiges Charlevoix auraient le même chemin d'entrée sur la 138, mais, après, les deux prennent vraiment un chemin de classe forestière sur le Séminaire qui part chacun dans un sens.

4450 Puis Des neiges - Secteur ouest arriverait directement par la 175, et donc aurait un accès qui serait complètement différent et qui amènerait finalement avec la grandeur du territoire comme on le mentionnait, si je prends le territoire au complet, on parle probablement de 100 kilomètres linéaires qui, oui, vont se chevaucher, mais vont quand même se différencier sur trois sites qu'on va assez espacés.

LA COMMISSAIRE :

4455 D'accord. Je comprends bien ce qui va se passer sur le site de la Seigneurie de Beaupré.

Ce qui m'intéressait aussi, c'est qu'est-ce qui va se passer sur le réseau routier que nous tous, ici, on fréquente, contrairement à celui de la Seigneurie de Beaupré?

M. JEAN-FREDERICK FAURE :

4460 Puis je peux rentrer un petit peu plus. Donc là, si on revient un petit peu plus en amont, nous, nous sommes en discussion justement avec le ministère des Transports et de la mobilité durable pour regarder un petit peu l'ensemble des options.

4465

On travaille aussi avec les entreprises de camionnage courantes au Québec, on parle avec les entreprises de transbordement au niveau des ports. Donc, on a essayé d'identifier des ports potentiels selon des critères de sélection qui était la capacité du quai, la disponibilité, la capacité de stockage, la distance par rapport au projet, la manœuvrabilité, et surtout, l'impact sur la circulation par rapport aux citoyens.

4470

Au début, on avait cinq ports considérés qu'on a réduits à trois liés avec ces discussions justement avec le MTMD, avec les administrations portuaires, ainsi de suite.

4475

Donc, là, on parle vraiment du port de Grande-Anse au Saguenay, du port de Pointe-au-Pic à la Malbaie et du port de Québec, donc à Québec.

4480

Ce qui permettrait vraiment aussi d'amener cette capacité-là à avoir différentes composantes qui partent de différents endroits, donc, aussi séparer l'impact qu'on aurait sur la circulation. Puis, pour nous, c'était important d'avoir ces discussions-là avec le MTMD en amont, puisque vous avez raison en parlant de plusieurs projets, on voulait s'assurer aussi que tous les travaux que le MTMD pourrait penser faire sur son réseau soient pris en compte dans la planification.

4485

Donc ça, c'est ce qu'on a fait. Bon, on a parlé des nouveaux chemins. Je pense que la réalité, c'est de continuer à avoir ces discussions-là, autant avec les entreprises de camionnage, avec les ports, et, bien sûr, avec le fournisseur d'éoliennes, pour s'assurer de minimiser l'impact au niveau des citoyens sur la route.

4490

On en a parlé tout à l'heure, la sécurité est aussi très importante pour nous. Il va y avoir des mesures qui vont être mises en place, tel que peut-être des panneaux lumineux pour annoncer à du transport de composantes lourdes dans les prochaines heures qui va arriver.

4495

Donc, il va y avoir beaucoup de communications pour essayer de vraiment minimiser l'impact et surtout avoir un réseau de transport routier qui reste sécuritaire pour tout le monde.

LA COMMISSAIRE :

4500

Je vous remercie beaucoup, monsieur Faure. Pour le moment, par rapport au transport, je n'ai pas d'autres questions.

LE PRÉSIDENT :

Oui, on va faire un retour sur les comités de suivi, parce qu'il y a un aspect à préciser, et je vais demander à madame Roy-Malo de l'INSPQ pour faire ce complément- là.

4505 J'en profite. S'il y a d'autres personnes-ressources qui souhaitent apporter un complément sur des questions qu'on a abordées, et nous n'avons pas eu la présence d'esprit de solliciter directement, manifestez-vous pour le faire, comme ça on aura un complément d'information sur chacune de ces questions-là.

4510 Donc, ceci dit, je laisse la parole à madame Roy-Malo, et je reviendrai avec vous après pour parler d'optimisation.

Merci.

4515 **Mme OLIVIA ROY-MALO :**

Oui, Olivia Roy-Malo de l'INSPQ.

4520 Donc, je voulais revenir, en fait, sur le comité de suivi, puisque l'INSPQ a constitué une boîte à outils en évaluation environnementale pour le Québec méridional; donc, c'est une boîte à outils qui est disponible, qui est en ligne.

4525 Et il y a une section qui se consacre en fait au dispositif du comité de suivi. Et dans cette section, on pointe certains principes à respecter dans l'implantation de ces comités. Sans faire la liste exhaustive, j'aimerais seulement pointer certaines pratiques jugées comme prometteuses, notamment de consulter de façon continue les publics et les groupes concernés, et donc instaurer des mécanismes de rétroactivité aussi entre les comités de suivi et les collectivités locales, et ce, aussi, participe, en fait, à assurer un principe de transparence de l'information et favoriser la participation citoyenne, ce qui permet aussi finalement de couvrir l'ensemble des impacts sociaux et psychologiques, et ceux tout au long du processus.

4530 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Est-ce que cette boîte à outils est déposée? Elle n'est pas encore...

4535 **Mme OLIVIA ROY-MALO :**

4540 Je ne sais pas si elle est déposée, je vais vérifier avec la porte-parole du ministère de la Santé et, mais oui, elle est disponible en ligne, donc, on pourrait très certainement acheminer l'information.

LE PRÉSIDENT :

Merci, c'est très apprécié. Merci pour votre complément.

4545 On a parlé de transport tout à l'heure, donc, je présume que, dans les travaux d'optimisation que vous avez faits, il y a d'autres informations complémentaires peut-être sur d'autres sujets qu'on a abordés que vous voulez nous présenter.

Je vous laisse la parole, Madame Fortin-Richard.

4550

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4555

Oui, parfait. Donc, on a une capsule sur l'optimisation, effectivement, qu'on voulait présenter pour s'assurer que la notion de différentes versions de configuration et le travail qui a été accompli à ce jour est bien clair.

Donc, simplement reprendre du début, la façon dont est conçu un parc éolien. Il y a six paramètres qui sont pris en considération dès le début.

4560

Donc, comme on l'a mentionné dans la présentation de l'initiateur : la qualité du gisement éolien; le climat sonore aux installations humaines, donc, on s'assure via simulation sonore que les niveaux sonores vont être respectés dès le début en positionnant les éoliennes; les distances séparatrices par rapport au milieu sensible, comme on parle de milieu humide, hydrique, et cetera, mais également les récepteurs comme les chalets par exemple; la topographie du site, les contraintes réglementaires; et puis, également les distances minimales entre les éoliennes pour que les éoliennes ne se nuisent pas l'une à l'autre dans leur production.

4565

Donc, en prenant en considération tous ces paramètres, c'est comme ça qu'on est arrivé à une configuration que l'on a présentée dans l'étude d'impact. Donc, en fait, on a développé un premier projet avec 83 positions potentielles. À ce moment-là, on considérait des modèles d'éolienne entre 5 et 7 mégawatts pour un nombre total entre 60 et 80 éoliennes.

4570

Suite à la première mouture du projet, en fait, pendant la réalisation de l'étude d'impact, grâce à l'exercice qui a été fait pour regarder où seraient situés les milieux humides et hydriques potentiels, il y a une première optimisation qui a été faite à ce moment-là, avant même le dépôt de l'étude d'impact, pour éviter, autant que possible, les milieux humides et hydriques identifiés.

4575

Ensuite, au fur et à mesure que le projet s'est raffiné, on a raffiné dans le fond la sélection de modèles d'éoliennes pour passer de 6 à 7 mégawatts. Et donc, on a réévalué en fait l'ensemble des paramètres pour ce type d'éoliennes là, et pour arriver à 71 positions potentielles. Ça, c'est ce qu'on a présenté en 2023, bien, à la fin de l'année dernière, et notamment à la séance d'information du BAPE. Donc, à ce moment-là, on parlait de 57 à 67 éoliennes sur un total de 71 positions potentielles.

4580

4585 Donc, suite à cet exercice-là, et dans le cadre du rapport, en fait, le résultat de l'exercice dont je
vais vous parler maintenant, « l'optimisation environnementale » qui a été soumise dans le rapport
d'optimisation, on a procédé au micropositionnement de l'ensemble des positions où il y avait des
problématiques particulières. Donc, on pense notamment à la grive de Bicknell.

4590 Donc, comme je vous le mentionnais tout à l'heure, là où il y avait de la présence de grives ou des
habitats optimaux, sous-optimaux, on a tenté de réduire l'impact le plus possible. On a réussi à réduire
l'empiètement dans les milieux humides de plus de 10%, de plus de 8% également sur les milieux
hydriques.

4595 Et comme je mentionnais tantôt, le 38% d'empiètement optimal de grive de Bicknell et 32%
d'habitat sous-optimal de la grive de Bicknell. Ça, c'est des minimums en fait, là, on va tenter de continuer
de s'améliorer sur chacun de ces sujets-là au fur et à mesure que l'ingénierie se précise.

4600 Et puis donc, pour clarifier, ça va être plus facile que lorsque j'essayais de pointer là l'écran. Lors
de l'automne dernier, on a l'entrepreneur Borea Construction qui est allée sur le site faire des validations
terrain pour valider que chacun des emplacements potentiels avait une constructivité assurée.

4605 Et il y a deux emplacements qui ont été retirés, c'est ceux qui sont barrés avec un X rouge à l'écran.
Et puis donc, on est maintenant, on arrive maintenant à une configuration avec 69 positions potentielles.
Un modèle qui a été choisi à 7 mégawatts, et donc 57 éoliennes au final.

4610 Donc, pour la suite, il va y avoir une optimisation qui va être faite, qui va se poursuivre au fur et à
mesure que l'on continue, il va être en fonction de plusieurs paramètres. Donc là, on ne parle plus
seulement de contraintes du territoire, on parle vraiment de paramètres d'optimisation. Donc, les
paramètres qui vont être évalués sont la constructivité.

4615 Donc, effectivement, il y a deux emplacements qui ont été considérés non constructibles, mais ce
n'est pas qu'un oui ou qu'un non; donc, il y a des sites qui sont plus facilement constructibles que d'autres,
et ça a une répercussion au niveau de la facilité de la construction et également du coût de construction.

4615 L'impact sur l'habitat de la grive de Bicknell, l'impact sur les milieux humides et hydriques; la
capacité de production de chacun des emplacements potentiels, comme on l'a vu sur la carte de vent, ce
n'est pas chacune des positions qui a le même gisement de vent.

4620 Donc, il y a certaines positions qui potentiellement pourraient produire plus d'électricité. Et ce n'est
pas également toutes les positions qui ont le même coût de construction, dépendamment de la longueur
du chemin pour y arriver, de comment il se situe, par exemple, sur un flanc de montagne où c'est plus
difficile d'y accéder, les coûts de construction peuvent varier.

4625 Donc, nous, on veut s'assurer que chacun des emplacements choisit à une capacité de production qui vient compenser les coûts de production qui sont associés.

4630 Et, finalement, il y a également l'impact là sur le pourtour du Mont Sainte-Anne qui va être évalué et pris en considération dans tout ça. Donc, ce qu'on va tenter de faire dans les prochaines étapes, c'est de rechercher le meilleur équilibre entre ces facteurs-là. C'est un exercice qui est complexe, qui va demander un certain temps, mais on va vraiment tenter de trouver le meilleur équilibre entre les paramètres environnementaux, sociaux et économiques.

4635 Parmi les étapes qui nous restent à accomplir, l'exemple que Jean-Frederick mentionnait, je crois, hier, c'est les travaux géotechniques qui sont en train d'être effectués présentement, donc ça va continuer d'informer le processus.

4640 Également, le processus dans lequel on se trouve présentement va nous permettre de préciser également les différentes préoccupations du milieu. Puis on garde la porte ouverte, telle qu'on l'a mentionné en lien avec le paysage, à ce que si, dans le cadre des audiences publiques, il y a certaines positions d'éoliennes qui sont évaluées comme étant vraiment problématiques au niveau paysage, et qui est possible, si on les enlevait, qui seraient vraiment une influence sur l'appréciation des personnes qui sont préoccupées par cet enjeu-là.

4645 C'est quelque chose qu'on s'engage à considérer pour la suite. Si cette opportunité-là ne se présente pas, comme on l'a déjà mentionné, on s'engage à mettre sur place un comité de concertation pour s'assurer de trouver des mesures d'harmonisation qui vont permettre d'avoir une solution gagnant-gagnant pour le milieu et pour le projet.

4650 **LA COMMISSAIRE :**

Madame Fortin-Richard, ma capacité de concentration commence à baisser, peut-être que vous l'avez dit, mais je ne l'ai pas retenue : cet exercice-là, donc il va vous prendre un certain temps?

4655 Est-ce qu'au travers de tout ça, en quelque part, il y a un retour vers les citoyens pour les reconsulter, pour représenter où vous en êtes dans cet exercice-là?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4660 Je pense que ce serait plutôt un exercice à faire avec la communauté dans le cadre du processus de table de concertation.

LA COMMISSAIRE :

4665

Mais là, votre table de concertation, vous la mettez en place à peu près quand?

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

4670

Je pense que je suis à l'aise de dire « éminemment », là.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

4675

Mme PASCALE FORTIN-RICHARD :

Jean François, si tu veux compléter, oui?

4680

M. JEAN-FRANÇOIS JAIMES :

Oui. Peut-être quelques mots supplémentaires.

4685

Je pense qu'il nous reste quelques cartes dans notre main, là, on y a fait référence. Je voulais, peut-être, aussi rajouter un point par rapport à la limite de la marge de manœuvre qu'on a. On n'a fait référence plus tôt à notre capacité ou notre difficulté de réduire la puissance du projet; là, je ne veux pas revenir là-dessus de façon significative, mais il y a aussi qu'il y a, comme le disait ma collègue, il y a une limitation dans notre flexibilité, parce qu'il y a plusieurs critères très importants à tenir en compte.

4690

Ceci étant dit, je pense qu'on est très conscient de la sensibilité liée à l'impact sur le paysage.

Ceci étant dit, je pense qu'on a un site très intéressant pour faire du développement éolien au Québec. Quand on compare avec ce qui se fait ailleurs, on est un site qui est en terre privé. On a évoqué les avantages de ce terrain-là qui est loin des habitations permanentes, qui n'est pas en milieu agricole, qui n'est pas en milieu urbain non plus, on est assez éloigné.

4695

Donc, pour ces raisons-là, on pense qu'on a un projet, t'sais, qui offre des voies de passage vers une réalisation qui pourrait rencontrer nos objectifs, et aussi une harmonisation avec la communauté.

LE PRÉSIDENT :

4700

Merci. Merci pour le plaidoyer.

Est-ce que les autres personnes-ressources ont d'autres compléments à apporter sur la question que nous avons abordée?

4705 C'est bon du côté de l'initiateur?

Alors, je considère que ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

4710

MOT DE LA FIN

4715 **LE PRÉSIDENT :**

La Commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. Elle compte les recevoir au plus tard dans les 48 heures prochaines.

4720 Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront rendus publics et ils deviendront accessibles au Bureau et dans le site web du BAPE où est rassemblée toute la documentation relative au projet.

4725 Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à la Bibliothèque aux Sources de Saint-Ferréol-les-Neiges où vous trouverez, dont vous trouverez l'adresse aussi à l'arrière de la salle. On y offre aussi plusieurs documents en version papier.

4730 Je vous rappelle que si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 19 février à 16 h 00 pour vous inscrire en remplissant le formulaire « Je parle à la Commission. » Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la Commission ou à Karine Lavoie, conseillère en communication, toutes deux situées à l'arrière de la salle.

4735 En deuxième partie de l'audience, l'initiateur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la Commission. La deuxième partie est exclusivement consacrée à l'expression des opinions sur le projet et ses répercussions. Une durée maximale de 15 minutes est accordée pour chaque présentation. Ma collègue et moi pourrons échanger avec vous au besoin pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion
4740 devant la Commission.

4745 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyens et citoyennes, donc partagez votre opinion, votre point de vue peut faire évoluer le regard général de la Commission d'enquête sur le projet et ses enjeux. Comment exprimer votre opinion? Bien, il existe cinq façons de le faire : transmettre un commentaire de moins de 1000 caractères sans le présenter en séance; transmettre une image commentée; déposer un mémoire sans le présenter en séance; transmettre un mémoire et le présenter en séance; exprimer une opinion verbalement en séance sans déposer de mémoire.

4750 Les organismes sont invités à déposer un mémoire afin de documenter leur position au bénéfice des travaux de la Commission. Si l'organisme choisit de le présenter en séance publique, il désigne alors la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

4755 Pour vous aider à préparer votre présentation, vous pouvez consulter la section « Participer » dans notre site web. On y décrit notamment les modalités de participation. Vous avez jusqu'au 29 février à 12 h 00 pour déposer vos mémoires, de manière que nous puissions en faire une lecture attentive avant les séances. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire « Je transmets un mémoire » dans le site web du BAPE.

4760 Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler de moins de 1000 caractères ou une image commentée, vous avez également jusqu'au 29 février à 12 h 00, en remplissant le formulaire « Je transmets un commentaire ou une image commentée » dans le site web du BAPE.

4765 Je tiens à rappeler que le BAPE s'est donné une déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

4770 Pour terminer, je remercie sincèrement la porte-parole de l'initiateur, Pascal Fortin-Richard, et son équipe, et très sincèrement aussi les personnes-ressources pour toute l'information de qualité qui nous a été fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

4775 Un grand merci également à toutes les personnes, toutes les citoyennes, tous les citoyens, qui sont restés longtemps avec nous pour poser aussi leurs questions; ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet.

Enfin, je voudrais remercier les gens à la technique, le sténographe, de même que l'équipe même de la Commission d'enquête ainsi que, bien sûr, ma collègue Mireille, Mireille Paul, qui a été d'un grand secours pour que je ne tombe pas.

4780 Alors, au plaisir de vous revoir tous le 5 mars prochain et je vous souhaite bon retour en forme et en santé chez vous. Merci, bonne soirée, et à plus tard.

SÉANCE AJOURNÉE AU 5 MARS 2024

4785

4790

Je, soussigné, **Julien Slythe**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes prises par moi au moyen du sténomasque.

LE TOUT CONFORMÉMENT À LA LOI.

ET J'AI SIGNÉ :

4795



Julien Slythe, s.o.